



LEADER 2007-2013
-
**Dossier de candidature
du Pays du Trégor-Goëlo**

Février 2008

(Dés)équilibres

Secrétariat :
Pays du Trégor-Goëlo
126 rue de l'Aérodrome 22300 LANNION
Tél : 02.96.48.66.33 - Télécopie : 02.96.48.73.07
e-mail : info@paystregorgoelo.com
Site internet : www.paystregorgoelo.com

69 communes, 7 EPCI, 112 176 habitants
Communauté d'agglomération Lannion-Trégor,
Communautés de Communes : Beg Ar C'hra, Centre Trégor, Paimpol-Goëlo,
Pays Rochois, Presqu'île de Lézardrieux, Trois Rivières.
Communes : Mantallot, Perros-Guirec

Table des matières

Préambule	2
Chapitre 1 : Diagnostic et territoire	6
I. Présentation et diagnostic du territoire	7
II. Bilan des politiques menées sur le territoire	13
III. Stratégie du GAL	18
Chapitre 2 : Processus d'implication des acteurs	21
I. Lors de l'élaboration de la candidature	22
II. Lors de la mise en oeuvre et du suivi du projet	26
III. Le Comité de programmation	27
IV. Le pilotage du projet	30
V. En terme d'échange de pratiques	32
Chapitre 3 : Plan de développement	33
I. Fiches actions	35
II. Maquette financière	51
Chapitre 4 : Conclusion	54



Préambule

Un projet mobilisateur renforcé par l'expérience LEADER +

Fort de son expérience sur le programme LEADER +, le Pays du Trégor-Goëlo a décidé de se porter candidat à l'appel à projet LEADER 2007-2013. Près de 1 762 000 € de FEOGA auront été attribués au territoire entre 2002 et 2008 sur le thème « *Utilisation de nouveaux savoir-faire et de nouvelles technologies pour rendre plus compétitifs les produits et services des territoires* » et auront permis de soutenir financièrement de nombreux projets et initiatives portant sur la diffusion des nouveaux savoir-faire et des nouvelles technologies dans le tissu rural du Trégor-Goëlo.

Le Pays du Trégor-Goëlo est né d'une démarche participative associant les élus et la société civile autour d'un projet de territoire. Lieu de débat et d'expression citoyenne, ce partenariat se formalise par la représentation des membres du Conseil de développement dans toutes les instances de décision du Pays.

A l'image de la démarche Pays, ce dossier est le fruit d'un travail collectif associant les forces vives du territoire au sein d'ateliers de travail et d'une Commission créée pour réfléchir et travailler au montage de cette candidature. Il est issu d'un diagnostic partagé, de la définition d'une stratégie commune et d'axes de travail portés par l'ensemble des partenaires. Le choix de la priorité ciblée et du périmètre géographique ont en outre fait l'objet d'une large mobilisation des acteurs socio-économiques du territoire formalisée par la tenue d'un forum public, le 7 décembre 2007.

Le périmètre proposé

Le périmètre présenté pour la candidature au nouveau programme LEADER correspond à celui du territoire organisé du Pays du Trégor-Goëlo.

Avec moins de 50 000 habitants, l'unité urbaine de Lannion (48 990 habitants, RGP 1999) devient en effet éligible à la nouvelle génération du programme LEADER (le zonage LEADER + ne couvrirait pas tout le territoire du Pays). En intégrant le pôle urbain, le programme LEADER 2007-2013 nous offre ainsi l'opportunité de renforcer le dialogue et l'échange entre l'espace urbain et l'espace rural.

Le choix de ce périmètre repose également sur la volonté de s'appuyer sur les dynamiques territoriales et les engagements intercommunaux pris à l'échelle du Pays.

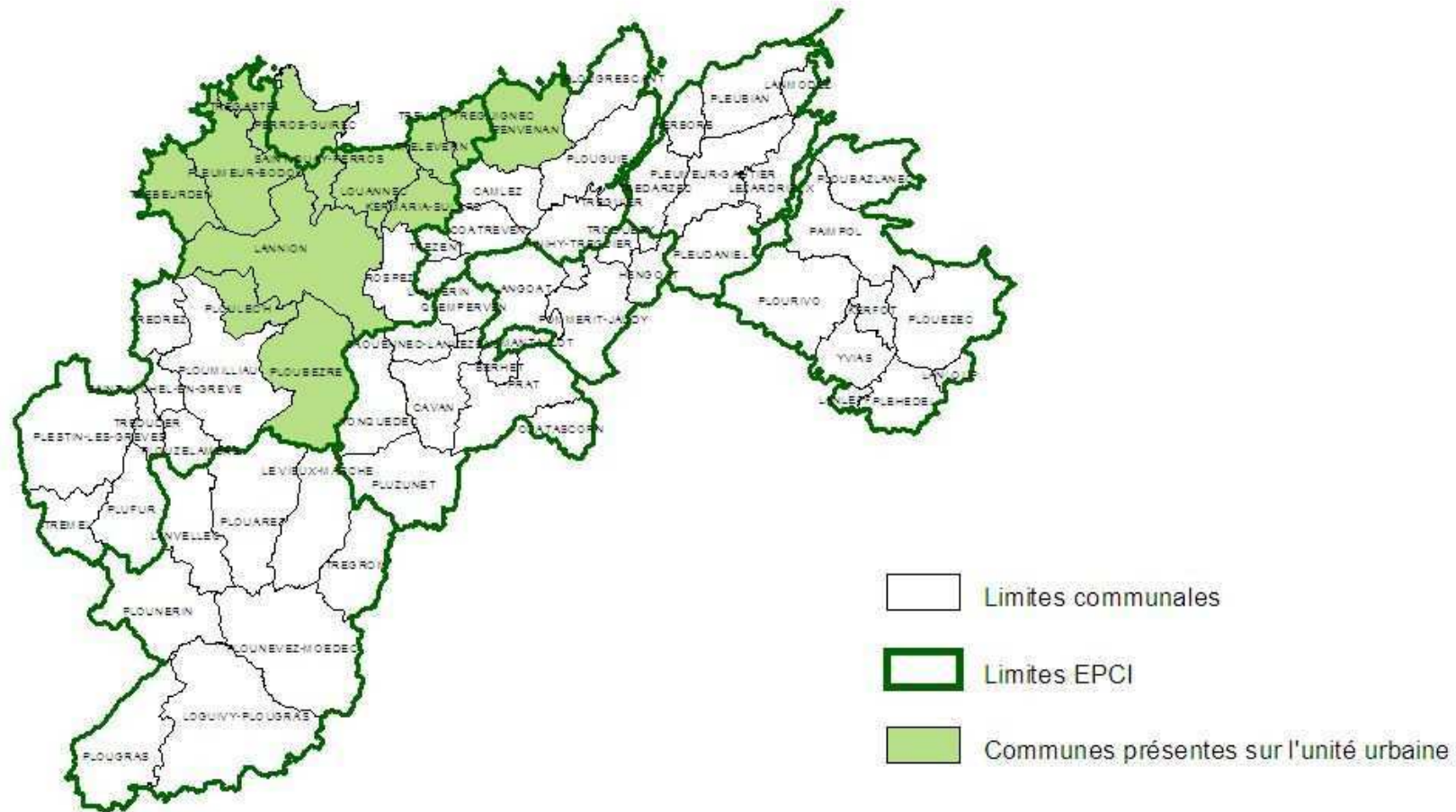
Périmètre géographique présenté pour la candidature au programme LEADER 2007-2013

Code	Commune	Code	Commune
22006	Berhet	22211	Ploubezre*
22028	Camlez	22214	Plouézec
22030	Caouënnec-Lanvézéac	22217	Plougras
22034	Cavan	22218	Plougrescant
22041	Coatascorn	22221	Plouguiel
22042	Coatréven	22224	Ploulech*
22078	Hengoat	22226	Ploumilliau
22085	Kerbors	22227	Plounéris
22086	Kerfot	22228	Plounévez-Moëdec
22090	Kermaria-Sulard*	22233	Plourivo
22264	La Roche-Derrien	22235	Plouzélambre
22101	Langoat	22238	Plufur
22108	Lanleff	22245	Pluzunet
22109	Lanloup	22247	Pommerit-Jaudy
22110	Lanméris	22253	Pouldouran
22111	Lanmodez	22254	Prat
22113	Lannion*	22257	Quemperven
22119	Lanvellec	22265	Rospéz
22387	Le Vieux-Marché	22319	Saint-Michel-en-Grève
22127	Lézardrieux	22324	Saint-Quay-Perros*
22131	Loguivy-Plougras	22340	Tonquédec
22134	Louannec*	22343	Trébeurden*
22141	Mantallot	22347	Trédarzac
22152	Minihy-Tréguier	22349	Trédrez-Loquémeau
22162	Paimpol	22350	Tréduder
22166	Penvénan*	22353	Trégastel*
22168	Perros-Guirec*	22359	Trégrom
22178	Pléhédél	22362	Tréguier
22194	Plestin-les-Grèves	22363	Trélévern*
22195	Pleubian	22366	Trémel
22196	Pleudaniel	22379	Trévou-Tréguignec*
22198	Pleumeur-Bodou*	22381	Trézény
22199	Pleumeur-Gautier	22383	Troguéry
22207	Plouaret	22390	Yvias
22210	Ploubazanec		

* : communes présentes sur l'unité urbaine¹ de Lannion

¹ Unité urbaine (définition INSEE) : commune ou ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 200 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres.

Périmètre géographique présenté pour la candidature du Pays du Trégor Goëlo au nouveau programme LEADER 2007-2013



Source : Données communes et EPCI, IGN (BD Cartho)
Réalisation : Pays du Trégor Goëlo, décembre 2007



Diagnostic et stratégie

Chapitre 1

I. PRÉSENTATION ET DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Fiche d'identité du Pays du Trégor-Goëlo

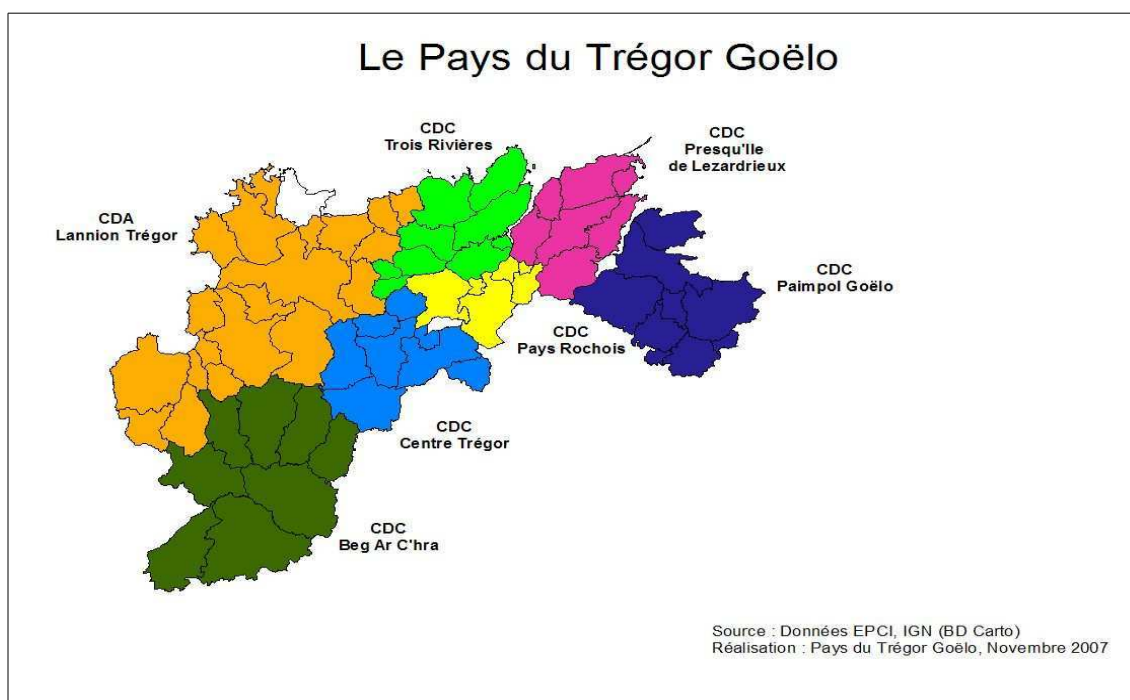
- ♦ 69 communes
- ♦ 1 Communauté d'Agglomération
- ♦ 6 Communautés de communes ♦ 2 communes « hors EPCI »
- ♦ 1034 km²
- ♦ 112 209 habitants en 1999
- ♦ 109 habitants au km²

Situé sur le littoral Nord de la Bretagne, aux limites Nord-Ouest du département des Côtes d'Armor, le Pays du Trégor-Goëlo est localisé à mi-chemin entre Saint Brieuc à l'Est et Morlaix à l'Ouest.

Territoire d'Armor et d'Argoat -maritime et agricole-, il est caractéristique de l'espace géographique breton. Adossé à une longue façade maritime, le territoire est structuré autour de deux pôles urbains littoraux (Lannion, son pôle d'emploi principal, et Paimpol à l'Est) complétés par de nombreux pôles secondaires sur l'espace rural.

Avec 112 209 habitants au dernier recensement (RGP 1999), le Pays du Trégor-Goëlo se positionne d'un point de vue démographique au deuxième rang des 6 Pays costarmoricains et au neuvième rang des 21 Pays bretons. Le territoire est composé de 69 communes. A l'exception de deux d'entre elles, toutes sont organisées en Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Le territoire se trouve par ailleurs excentré géographiquement des principaux axes de communication malgré des progrès dans le désenclavement routier, ferroviaire et aérien.



FORCES et OPPORTUNITES	FAIBLESSES et MENACES	DISPOSITIFS MIS EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un territoire attractif : → un excédent migratoire important (+4,2%) ▪ Demandes urbaines et sociétales nouvelles : → demandes de « nature en ville », demandes récréatives ▪ Bon niveau général des services et bon maillage → présence de pôles structurants et de pôles intermédiaires ▪ Vers un regroupement de l'offre de services et un renforcement des services de proximité → mutualisation des services en un même lieu : Maison de services et de développement → développement des technologies de l'information et de la communication : mise en place de visioguichets 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vieillesse marquée de la population (un habitant sur trois a plus de 60 ans) qui devrait s'accroître dans les prochaines années et perte accentuée de la population jeune ▪ Une répartition inégale de la population et un contraste démographique entre les pôles urbains littoraux et les zones rurales intérieures → densification de la population sur le littoral et les zones urbaines de Lannion et Paimpol → faible densité de population dans l'intérieur des terres ▪ Forte attractivité résidentielle → étalement urbain accentué par l'individualisation des modes de logement et une forte représentation des résidences secondaires → augmentation du coût du foncier qui engendre des concurrences d'usages et une fragilisation des activités agricoles et des espaces naturels ▪ Faible niveau d'équipement sur les petites communes avoisinantes → mauvaise accessibilité aux services ▪ Manque d'animation et de mise en réseau des services sur le territoire ▪ Une nouvelle donne démographique et de nouveaux besoins → liés au vieillissement de la population → liés à l'arrivée de nouvelles populations (arrivée de jeunes couples avec enfants sur les communes limitrophes des zones d'emploi de Lannion et Paimpol du fait de la hausse du coût du foncier) 	<p>Schéma de Cohérence Territoriale → 2 périmètres en cours d'étude</p> <p>Service à la population → expérimentation d'un projet de services local et élaboration d'un programme d'actions</p> <p>Programme LEADER + (2002-2008) → soutien d'un projet d'utilisation des nouvelles technologies pour améliorer les services de proximité aux publics en milieu rural</p> <p>Animation Territoriale de Santé → en réponse aux difficultés rencontrées par les populations des jeunes et des personnes âgées</p>

Enjeux retenus par le GAL

- **Maîtriser le foncier et l'étalement urbain**
- **Gérer les conflits d'usage et renforcer la gouvernance locale**
- **Assurer l'équité d'accès aux services et la mobilité des personnes**
- **Anticiper l'évolution démographique en adaptant l'offre de services**

FORCES et OPPORTUNITES	FAIBLESSES et MENACES	DISPOSITIFS MIS EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none">▪ 2 zones d'emplois → Lannion, principal pôle d'emploi du Pays, et Paimpol à l'Est▪ Des emplois hautement qualifiés aux salaires élevés	<ul style="list-style-type: none">▪ Des emplois géographiquement concentrés sur les pôles d'emploi de Lannion et Paimpol et des emplois spécialisés▪ Dépendance forte vis à vis de la conjoncture internationale (Zone légumière, télécommunications, ...) qui fragilise le bassin d'emplois▪ Un taux de chômage élevé avec une persistance du chômage de longue durée → perte d'emplois dans le secteur de l'électronique et des télécommunications▪ Saisonnalité des activités et de l'offre d'emploi → tourisme, légumes, ostréiculture▪ Déficit de main d'oeuvre dans le BTP et le secteur agricole	<p>Pôle Territoire et Compétences : → projet de création d'un Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle → sensibilisation à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences</p> <p>Programme ODESCA 2008-2010 → Dispositif en faveur du commerce et de l'artisanat</p> <p>Programme LEADER + (2002-2008) → axé sur le développement des nouvelles technologies et des nouveaux savoir-faire</p>
<ul style="list-style-type: none">▪ Un pôle industriel reconnu internationalement, orienté vers l'optique et l'optronique▪ Pôle de compétitivité Images et réseaux → outil de développement industriel▪ Fort potentiel de Recherche et Développement<ul style="list-style-type: none">▪ Opportunité → la place du tissu des PME-TPE, notamment dans la diversification des activités et de l'emploi	<ul style="list-style-type: none">▪ Une image forte des télécommunications qui masque les secteurs d'activités à fort potentiel de développement▪ Réduction des activités de recherche fondamentale et diminution du rayonnement des centres de recherche du territoire	<p><u>Autre dispositif :</u> Agence de développement industriel</p>

Enjeux retenus par le GAL

- **Faciliter et accompagner le travail saisonnier**
- **Favoriser la création d'activités nouvelles**
- **Diversifier l'économie rurale et développer des systèmes économiques locales**

FORCES et OPPORTUNITES	FAIBLESSES et MENACES	DISPOSITIFS MIS EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none">▪ Une activité touristique importante → second secteur économique du territoire qui représente le tiers de la capacité d'accueil du département → forte attractivité touristique (paysage exceptionnel, habitats et sites architecturaux remarquables, réseau dense de sentiers de randonnées, produits du terroir, activité culturelle, dynamisme des acteurs locaux)▪ Demande croissante pour le tourisme vert/tourisme rural	<ul style="list-style-type: none">▪ Une activité concentrée sur la zone littorale qui profite peu à la zone rurale▪ Saisonnalité marquée → précarisation des emplois, manque de logements saisonniers...▪ Manque d'organisation des acteurs et de lisibilité (grand nombre d'entreprises)▪ Fragilité des milieux naturels face aux activités humaines (sur-fréquentation)	<p>Pays Touristique du Trégor-Goëlo → structuration de l'activité touristique → labellisé Pôle d'Excellence Rurale pour son projet de valorisation touristique du patrimoine rural</p> <p>Schéma de Cohérence Territoriale → 2 périmètres en cours d'étude</p>
<ul style="list-style-type: none">▪ Un secteur agricole en cours de mutation → concentration des exploitations et développement des formes sociétales▪ Une activité dynamique (60% de la SAU du territoire et 11% des emplois locaux) marquée par une spécificité locale liée à la production légumière▪ Une filière créatrice d'emplois salariés▪ Un secteur qui tend à se diversifier par le développement d'activités de services et de démarche qualité▪ Un contexte touristique favorable à la diversification de l'activité▪ Nouvelles demandes sociétales (demandes croissantes pour les produits à haute valeur ajoutée, l'agri-tourisme...) qui ouvrent de nouvelles perspectives pour le secteur agricole	<ul style="list-style-type: none">▪ Une filière légumière caractérisée par une forte saisonnalité et génératrice d'emplois précaires▪ Peu de valeur ajoutée de l'activité agricole malgré le poids de l'agriculture dans l'économie locale▪ Un développement encore limité de la filière agrobiologique▪ Une pression sur le foncier qui risque de fragiliser l'activité agricole : changement d'affectation des terres agricoles au profit des zones urbanisées et des surfaces forestières, notamment sur la zone littorale et les zones urbaines	

Enjeux retenus par le GAL

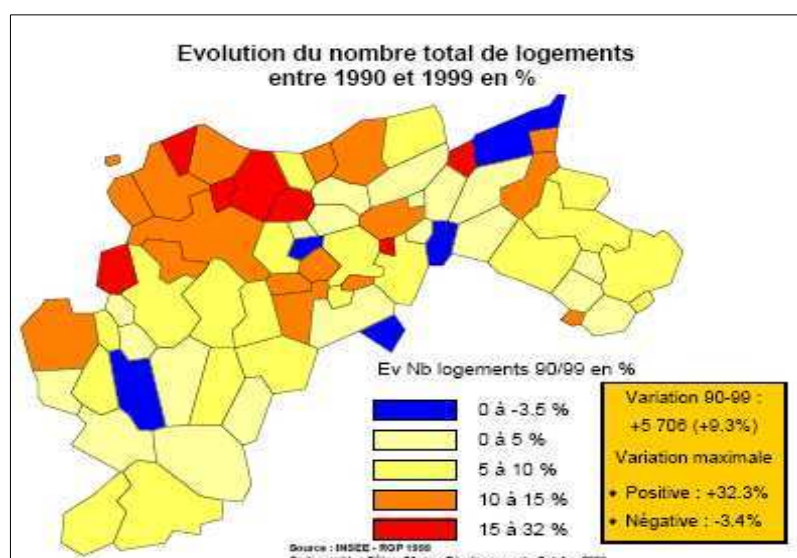
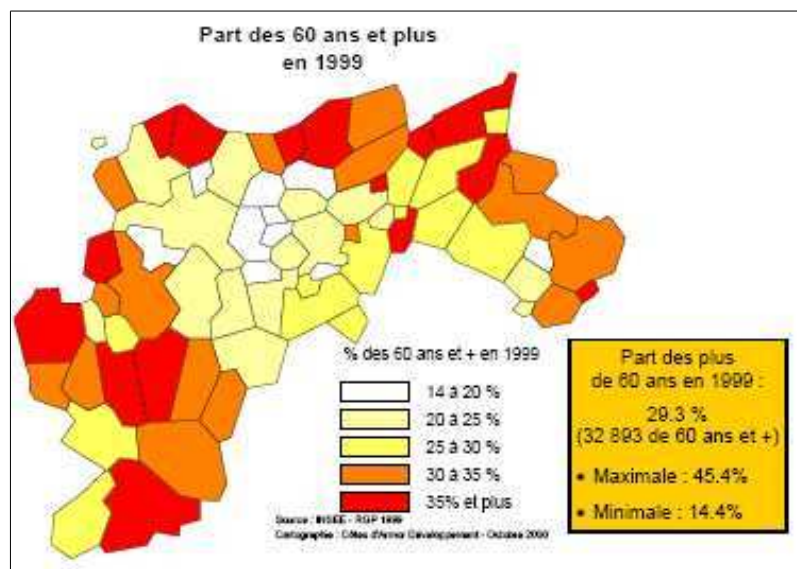
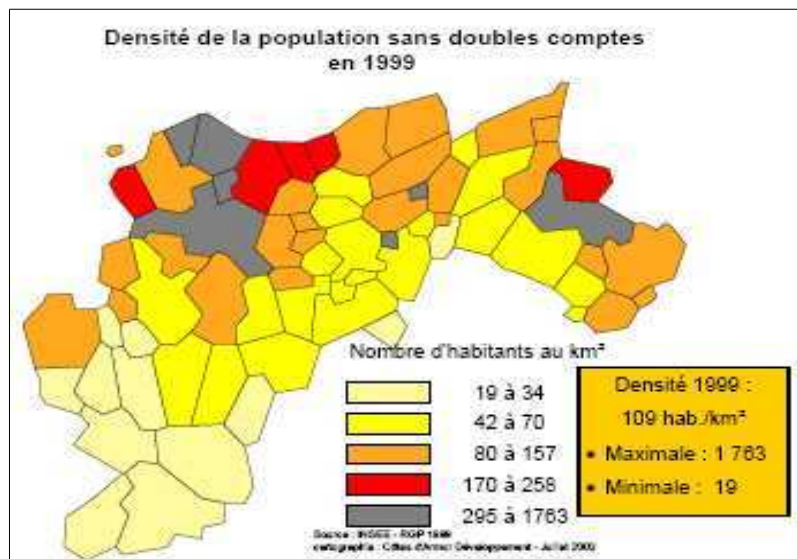
- Développer le potentiel touristique de l'espace rural
- Faciliter et accompagner le travail saisonnier
- Contribuer à diversifier l'économie rurale et l'activité agricole
- Créer de la valeur ajoutée en valorisant la production locale de qualité
- Maintenir les espaces agricoles en zone littorale et périurbaine

FORCES et OPPORTUNITES	FAIBLESSES et MENACES	DISPOSITIFS MIS EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une grande diversité des paysages et un cadre de vie exceptionnel, sources d'attractivité et de développement économique et touristique ▪ Des paysages ruraux en voie de restructuration par des actions incitatives de reconstitution du bocage ▪ Un patrimoine naturel riche et diversifié, un niveau satisfaisant mais perfectible en matière de protection et de gestion des espaces naturels ▪ Une politique en matière de gestion de l'eau qui se structure avec la mise en place des SAGE ▪ Une volonté et un savoir-faire local en matière de mise en oeuvre de la filière bois-énergie ▪ Des initiatives croissantes et un intérêt fort pour le développement des énergies renouvelables (éolien, solaire, ..), notamment par le secteur agricole ▪ Une sensibilité accrue des acteurs locaux à la qualité de l'environnement dans le cadre de la Charte de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Risque de dégradation des paysages identitaires → réduction des espaces naturels et agricoles sur la zone littorale et les zones urbaines → uniformisation des entrées de ville par le développement des zones urbanisées et des zones d'activités ▪ Absence de démarche paysagère globale et de mise en perspective ▪ Des problèmes récurrents de qualité des eaux et d'eutrophisation des milieux (algues vertes) malgré des améliorations → des prises d'eau potable concernées par le contentieux communautaire sur les eaux brutes ▪ Manque de réponse aux attentes en matière de développement des énergies renouvelables ▪ Etalement urbain, modèle consommateur d'énergie et préjudiciable parfois à la diversité et à la qualité paysagère 	<p>Charte de l'environnement pour un développement durable (élaborée en partenariat avec le Pays de Guingamp)</p> <p>→ engagement fort et incitatif des acteurs locaux et des partenaires institutionnels (Etat, Conseil Régional, Conseil Général, collectivités territoriales ainsi qu'une quarantaine de structures partenaires)</p> <p>Programme LEADER +</p> <p>→ intégration du volet environnement à mi-parcours (dotation complémentaire) et soutien au développement des énergies renouvelables</p> <p>Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux</p> <p>→ SAGE Baie de Lannion (avis favorable du Comité de Bassin Loire-Bretagne)</p> <p>→ SAGE Argoat et Trégor (périmètre en cours d'étude et porté par le Pays du Trégor-Goëlo et Pays de Guingamp)</p> <p>Schéma de Cohérence Territoriale</p> <p>→ 2 périmètres en cours d'étude</p> <p>Schéma de Mise en Valeur de la Mer du bassin Trégor-Goëlo</p> <p>→ approuvé le 3 décembre 2007</p>

Enjeux retenus par le GAL

- Gérer l'espace pour préserver la qualité paysagère du territoire
- Accompagner l'émergence de filières énergétiques locales
- Favoriser des modes de consommation et de production plus respectueux de l'environnement

Données démographiques extraites du diagnostic territorial



II. BILAN DES POLITIQUES MENÉES SUR LE TERRITOIRE

Le Pays, un lieu de concertation avec la société civile

Le Groupement d'Intérêt Public d'Aménagement du Territoire (GIP-AdT) du Pays du Trégor-Goëlo, une structure :

- publique portant juridiquement le Pays du Trégor Goëlo
- composée de deux instances, le Bureau et le Conseil d'Administration
- associant 60% d'élus du Pays et 40% de représentants de la société civile (issus du Conseil de développement)

Ses fonctions

- Mettre en oeuvre le projet de territoire en cohérence avec la Charte de territoire et les vocations territoriales
- Examiner les propositions formulées par les groupes de travail et permettre la réalisation d'actions en accord avec le projet de territoire
- Gérer les programmes mis en oeuvre

Un principe d'action

- Participation très large des acteurs de la vie locale dans les prises de décision concernant les projets accompagnés et les actions mises en place

Une équipe technique

- pour animer les groupes de travail, aux côtés des référents élus et membres du Conseil de développement
- pour accompagner les porteurs de projets

Le Conseil de développement

Association loi de 1901 créée en juillet 2001 qui a pour objet :

- De fédérer les acteurs socio-économiques, associatifs, culturels, sportifs, touristiques, pour promouvoir une approche globale du développement du Pays du Trégor-Goëlo
- De faire émerger des projets et proposer des actions cohérentes en référence à la Charte du Pays
- D'évaluer le projet de territoire et sa mise en oeuvre

Favorisant la réflexion et le débat, le Conseil de développement est avant tout :

- Un lieu d'expression de la population ouvert à tous à travers l'organisation et l'animation de temps d'échanges et de travail en commun
- Un lieu de propositions et d'initiatives contribuant à un développement territorial partagé

Le Conseil de développement est composé de plus de 70 membres répartis en cinq collèges

- Activités économiques et organismes de développement
- Formations - Recherche
- Vie collective et associative
- Syndicats professionnels et salariés
- Personnes qualifiées

Pour son fonctionnement, le Conseil de développement s'appuie sur un Bureau composé de 15 membres et une Assemblée générale qui se réunit deux fois par an. Des moyens financiers et humains sont également mis à sa disposition par le GIP-AdT du Pays, au sein duquel le Conseil de développement est fortement représenté : 40% des membres du GIP sont issus de l'association. Ainsi, le Conseil de développement participe pleinement à toutes les instances du Pays.

Un projet de territoire

La Charte de territoire

La Charte de territoire constitue le projet politique et social du Pays du Trégor-Goëlo. Document stratégique, elle définit les grandes orientations du Trégor-Goëlo en matière d'aménagement et de développement du territoire pour 10 ans.

Cette charte s'articule autour de cinq axes :

Axe n° 1 : Se connaître et s'organiser

- Enrichir la connaissance du territoire
- Fédérer les énergies et mettre en réseau les acteurs
- Animer et évaluer le projet de territoire

Axe n° 2 : Protéger, aménager et valoriser durablement le territoire

- Equilibrer le territoire par un aménagement harmonieux de l'espace
- Renforcer les démarches de qualité
- Préserver l'environnement

Axe n° 3 : Conforter et diversifier l'activité économique du Trégor-Goëlo

- Soutenir la formation, la recherche et la culture scientifique et technique
- Développer les pôles économiques du Trégor-Goëlo et conforter les diversifications en cours
- Développer les technologies de l'information et de la communication en direction des établissements publics et PME

Axe n° 4 : Dynamiser la vie culturelle et sociale

- Développer les pratiques culturelles et sportives
- Assurer la cohésion sociale : équité et droit d'accès aux services

Axe n° 5 : S'ouvrir, accueillir et communiquer

- Assurer une desserte optimale
- Développer les technologies de l'information et de la communication en direction du grand public

Les vocations territoriales

Dans le cadre de la préparation du Contrat de Pays 2006-2012 et sur la sollicitation du Conseil Régional, le Pays du Trégor-Goëlo a défini ses vocations territoriales après une large consultation des acteurs de son territoire.

Ensemble, ils ont déterminé les ambitions du Trégor-Goëlo qui sont d'être :

- un acteur majeur des réseaux « hautes technologies et innovation
- un pays touristique
- un pays maritime
- un territoire agricole et notamment de production légumière
- un lieu de création et de diffusion culturelles et artistiques

Deux objectifs transverses ont été par ailleurs retenus comme objectifs prioritaires :

- le développement des services à la population en milieu rural
- la mise en oeuvre de la Charte de l'environnement pour un développement durable des Pays de Guingamp et de Trégor-Goëlo

Le Pays, un vecteur de contractualisation

Afin de réaliser les objectifs de sa Charte de territoire et d'atteindre l'ensemble de ses ambitions territoriales, le Pays du Trégor-Goëlo est amené à se saisir de dispositifs mis en place par différents partenaires (Europe, Etat, Région, Département). Ainsi, au fil des années, le Pays du Trégor-Goëlo a pu mettre en oeuvre de nombreux programmes ou dispositifs :

- Aménagement du territoire et prospective, avec notamment le travail mené autour du Contrat de Pays
- Charte de l'environnement pour un développement durable, action commune avec le Pays de Guingamp
- LEADER+ 2002-2008, programme européen de développement rural sur le thème « Utilisation des nouveaux savoir-faire et des nouvelles technologies pour rendre plus compétitifs les produits et services du territoire »
- Projet de candidature au programme LEADER 2007-2013
- Pôle Territoire et Compétences dans le cadre du Fond Social Européen
- Animation Territoriale de Santé
- Projet de Schéma de développement des Services à la Population
- Programme Economie Sociale et Solidaire
- Coopération transfrontalière
- Programme ODESCA (Opération de Développement et de Structuration du Commerce et de l'Artisanat) 2008-2010

A travers ces programmes, le Pays du Trégor-Goëlo a adopté une stratégie de développement prioritaire cohérente qui répond aux besoins de l'ensemble du territoire.

	Contrat de Pays 2006-2012	Convention territoriale 2007-2013	Pôle d'Excellence Rurale	Programme LEADER + 2002-2008	Candidature LEADER 2007-2013	Programme ODESCA 2008-2010
Développement des Hautes Technologies → Services à la Population	◆			◆		
Développement touristique → Pays Touristique du Trégor-Goëlo	◆		◆	◆	◆	◆
Développement des services à la population en milieu rural → Services à la Population → Animation Territoriale de Santé → Pôle Territoire et Compétences → Programme ODESCA	◆	◆		◆	◆	◆
Environnement et développement durable → Charte de l'environnement pour un développement durable	◆	◆	◆		◆	◆
Culture	◆		◆			
Développement d'un projet transversal liant agriculture/tourisme/environnement → Charte de l'environnement pour un développement durable → Pays Touristique du Trégor-Goëlo	◆		◆		◆	
Démarche Gestion intégrée des Zones Côtières		◆			◆	
Economie Sociale et Solidaire → Programme Economie Sociale et Solidaire	◆					

Le programme LEADER + (2002-2008)

Dans le cadre de son programme LEADER + (2002-2008), le Pays du Trégor-Goëlo avait choisi d'orienter sa stratégie de développement autour du thème fédérateur « *Utilisation de nouveaux savoir-faire et de nouvelles technologies pour rendre plus compétitifs les produits et services des territoires* ». Il aura permis de soutenir financièrement de nombreux projets et initiatives portant sur la diffusion des nouveaux savoir-faire et des nouvelles technologies dans le tissu rural du Trégor-Goëlo et d'atteindre les objectifs fixés :

- transfert des compétences entre la zone rurale et la zone urbaine
- diminution de la fracture numérique de l'espace rural

Avec une enveloppe de 1 762 000 € de FEOGA (sans aucun dégageant d'office), ce sont près de 91 projets LEADER + (hors assistance technique) qui ont été financés en moins de six ans.

Quelques actions significatives :

Les actions locales

• Centre multimédia et Cyber-communes

L'objectif est de diffuser au sein de la population, par cet accès de proximité, l'usage des technologies de l'information et de la communication. Pour cela, différentes modalités sont proposées :

- en accès libre au cours desquels chacun peut utiliser librement le matériel et les logiciels et bénéficier autant que besoin de l'assistance et des conseils d'animateurs compétents
- au cours de sessions d'initiation pendant lesquelles les animateurs présentent des logiciels spécifiques

Le programme Leader+ a ainsi permis le maillage de 4 EPCI (Communauté de commune de Lézardrieux, des Trois Rivières et de Paimpol Goëlo et de Beg Ar C'hra).

• La Rencontre RUR@L TIC

La Rencontre RUR@L TIC représente la première manifestation dédiée aux nouvelles technologies de l'information et de la communication sur le Pays du Trégor-Goëlo. Une valeur-clé caractérisant de manière transversale cette manifestation est l'échange. L'intention première est de sensibiliser les élus, les techniciens et les professionnels du territoire aux TIC. Cette notion étant usuellement liée à un domaine d'experts, il est nécessaire d'exprimer ses enjeux stratégiques dans les problématiques de développement et d'aménagement d'un territoire rural.

Les deux journées ont bénéficié d'une bonne couverture médiatique de la manifestation : en amont par la presse locale, les invitations, les relais et en aval plus largement médiatisée (FR3 région, TV BREIZ, Ouest France, Le Télégramme, Le Trégor). Des contacts ont été établis avec le magazine « Usines Nouvelles » pour suivre de futurs projets LEADER+.

La Rencontre RUR@L TIC semble devenir le mot clé reliant le Pays du Trégor-Goëlo à ses initiatives TIC. Le message du positionnement de notre territoire sur les TIC est clairement passé à travers cette manifestation qui a pu jouer le rôle de vitrine TIC au niveau des services / usages à l'extérieur de notre région.

Le Pays du Trégor-Goëlo a ainsi pu appuyer ses réseaux existants et élargir ses échanges avec d'autres GAL, rencontrer des intervenants locaux ou étrangers. De nombreux intervenants (P. Le Grand, P. De Nonancourt, D. Jacob, J.M. Communier...) ont exprimé le souhait de rester en contact avec l'équipe LEADER + afin de suivre les initiatives locales.

• Les SIG

La mise en place du programme LEADER+ en 2003 a permis aux acteurs du Trégor-Goëlo rural de se lancer dans des projets les plus significatifs en terme d'information géographique sur une durée de trois ans (2003 - 2006) : le SIG Littoral, le SIG Randonnée et SIG communautaire.

Le premier, dont la maîtrise d'ouvrage a été assurée par la CCPG et la maîtrise d'œuvre, conjointement par le CEVA et la CCPG, avait pour but de rassembler des données les plus exhaustives possibles sur l'estran, tout en veillant à l'aspect juridique de la diffusion de l'information géographique. Un modèle économique a également été mis en place en fin de projet afin de proposer des solutions de pérennisation de l'outil. Le SIG Littoral a pour but de concevoir un outil de connaissance scientifique de l'estran, tout en offrant aux collectivités littorales un outil de gestion de leur littoral.

Le SIG Randonnée quant à lui a vu sa maîtrise d'ouvrage opérée par le Pays Touristique du Trégor-Goëlo, l'expertise technique (formation continue de l'utilisation du logiciel, structuration des données) effectuée par la CCPG. Les données de randonnée (intégration du tracé des sentiers, des tronçons demandant un entretien régulier, des travaux à effectuer, du mobilier rural, problèmes de balisage) ont été enrichies par la localisation du petit patrimoine et la localisation de l'offre touristique.

Le SIG Randonnée a permis la mise en place d'un système à triple vocation :

- gestion technique des sentiers de randonnée sur le PTTG
- outil d'aide à la décision en termes d'aménagement du territoire
- outil de promotion de la randonnée sur le territoire du PTTG

Fortes des expériences détaillées ci-dessus, la CCPG a lancé une réflexion relative à la mise en place d'un SIG communautaire permettant de consulter les principales données en terme de gestion de ban communal, de réseaux et d'aide à la décision dans les mairies, sans restriction de nombre de postes via Extranet.

Le programme LEADER + a également permis de définir une dizaine de projets de coopération avec des territoires de France et d'Europe, tels que l'Allemagne, l'Ecosse (GAL Dumfries and Galloway), la Pologne (le Powiat de Ketrzyn), le Royaume-Uni et la Suède, afin de trouver de nouvelles solutions à des problématiques communes et de valoriser des produits et savoir-faire locaux.

La mise en œuvre d'une action de coopération est un exercice à la fois simple et délicat impliquant un investissement humain et financier non négligeable. En se prêtant à l'exercice, le territoire du Trégor Goëlo est parvenu, non sans difficultés, à l'élaboration des actions suivantes.

Les actions de coopération transnationale (phase « de l'idée au projet »)

• Audioguidage touristique

Le projet intitulé « la découverte touristique de territoire rural par audio-guidage » vise à concevoir et réaliser en commun un audio-guidage entre les territoires respectifs en combinant la technologie GPS et MP3. Cette action concourt à la découverte et à l'interprétation touristique de région et permet d'effectuer des visites « in-situ » sans itinéraire imposé en toute liberté et autonomie. Cette démarche dont le territoire était chef de file, a été entreprise en partenariat avec le Gal du Vogtland (DE), de Sächsische Schweiz (DE), du Mid Kent (GB).

• Signalisation touristique

Il est apparu, à l'ensemble des partenaires, de s'appuyer sur l'accord de coopération existant, entre le Conseil Général des Côtes d'Armor et la Voïvodie Warmie et Mazurie pour valoriser l'initiative LEADER +. Ce projet permet conforter et approfondir des liens entre les territoires pour le lancement d'actions concrètes de formation-développement concourant au développement territorial entre le Powiat de Ketrzyn et du Pays du Trégor Goëlo.

Les actions de coopération interterritoriale

• « Les visioquichets Point Public Multiservices, une réponse pour le développement de service de proximité aux publics en milieu rural »

Le projet vise l'installation de visioquichets Point Public Multiservices pour les deux territoires à la recherche de solution pour la création de services à la population. Les PPM conduisent à offrir des services supplémentaires de proximité à distance aux habitants issus d'espaces ruraux isolés, en leur permettant d'effectuer des démarches sociales et administratives en temps réel sans se déplacer au siège ou à des guichets éloignés. Ce projet permet :

- d'expérimenter un équipement pilote visant les services aux populations par la multiplication et l'accès aux télé-services et aux téléprocédures en milieu rural
- d'améliorer la proximité aux services et le développement de la qualité des services auprès de la population et des allocataires sans alourdir les infrastructures d'accueil existantes par le développement de la pratique du téléservice

• Système d'Information Géographique d'Aménagement Rural et Environnemental

Ce projet de coopération a pour objectif de mutualiser les expériences de chaque territoire afin de réaliser une boîte à outil méthodologique. L'élaboration d'un SIG comporte beaucoup d'aspects méthodologiques, juridiques, collaboratifs et nécessitent un savoir-faire particulier. Il est apparu pertinent sur le territoire du Trégor-Goëlo de travailler sur la synergie des acteurs et plus précisément dans le contexte environnemental. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un projet de coopération entre cinq territoires : le Pays du Trégor-Goëlo, le Pays Basque Intérieur, Le Pays de Guéret, le Pays de Combrailles en Marche et le Comité d'expansion du Gapençais Buech Durance. Ce travail se déroule en quatre grandes parties :

- Une première partie commune qui a consisté à réaliser deux études (une technique qui compare les modes de gestion d'un SIG et les choix technologiques, et une seconde juridique sur la diffusion des données),
- La deuxième partie est spécifique à chaque territoire. Au niveau du Pays du Trégor-Goëlo il a été mis en place un système qui permet de répertorier les données à disposition dans différentes structures (BV, CDC, Associations...). Il a été expérimenté pendant plus de six mois et a permis de mettre en ligne sur un Extranet une description de plus de 80 données,
- La troisième étape consiste dans une formation action,
- La quatrième étape est une phase commune et consiste à réaliser un site Internet.

• « Modélisation pour une télévision participative en milieu rural »

L'objectif principal du projet est la mise en place et la diffusion d'un cahier des charges précis pouvant être utilisé sur un territoire rural qui souhaite se doter d'une télévision participative. Le projet est conduit selon la méthodologie de « recherche-action », c'est à dire que l'ensemble des actions menées tout au long du projet feront l'objet d'un suivi et d'une analyse par un cabinet de chercheurs, en collaboration avec un comité de pilotage regroupant l'ensemble des partenaires du projet.

III. STRATÉGIE DU GAL

Comme le démontre le diagnostic, le Pays du Trégor-Goëlo est un territoire multiple : à la fois rural, littoral et urbain par ses deux pôles que sont Lannion et Paimpol. Espace reliant l'Armor et l'Argoat, il est caractérisé par la variété de ses paysages et la diversité de son économie.

Sa notoriété et son attractivité reposent sur ces multiples atouts et sur la capacité des acteurs locaux à préserver et valoriser cette diversité historique, économique, culturelle et sociale.

Le développement du Pays du Trégor-Goëlo doit donc s'appuyer sur la recherche constante d'un équilibre subtil entre une diversité porteuse de dynamiques et la nécessaire compensation de certaines disparités afin d'améliorer la qualité de vie des populations dans un souci d'équité territoriale.

Aujourd'hui, force est de constater que cette recherche d'équilibre s'est complexifiée et que le territoire est fragilisé :

- par la multiplicité des activités qui s'exerce sur un même espace et engendre une hausse du foncier et des concurrences entre usages
- par son hétérogénéité marquée par une forte concentration du système économique local sur la zone urbaine et littorale au détriment de l'espace rural
- par une demande de plus en plus forte en matière de services de la part d'une population âgée en augmentation mais aussi d'une population de jeunes ménages arrivés sur les communes limitrophes des zones d'emploi de Lannion, Tréguier et Paimpol du fait de la hausse du coût du foncier.

Des déséquilibres se créent, sources d'inégalités sociales et de dégradation de l'environnement, risquant à terme de réduire le potentiel attractif du territoire, de nuire à la qualité de vie des populations sur le territoire et d'être un frein à son développement économique.

Déjà dans la période LEADER+, conscient de l'hétérogénéité de l'accès aux nouvelles technologies, le Pays avait choisi d'œuvrer au développement équilibré de son territoire en axant sa stratégie autour du thème fédérateur « *Utilisation des nouveaux savoir-faire et de nouvelles technologies pour rendre plus compétitifs les produits et services des territoires* », afin de réduire une première inégalité, la « fracture territoriale et numérique » entre territoire urbain et rural.

Fort de cette expérience et dans la continuité de ces engagements, le territoire a choisi de cibler son intervention autour d'une ambition forte et partagée :

(Dés)équilibres

Par ce biais, le Pays du Trégor-Goëlo souhaite expérimenter des solutions locales et pérennes pour maintenir la diversité et l'attractivité du territoire. Cet objectif réaffirme la volonté des acteurs locaux de s'associer pour développer une conscience collective, inscrite dans la logique du développement durable, et construire ensemble de nouveaux équilibres pour leur territoire.

Un territoire en commun

En intégrant l'unité urbaine de Lannion (le zonage LEADER+ ne couvrait pas tout le territoire du Pays), la nouvelle génération du programme LEADER 2007-2013 nous offre de nouvelles perspectives pour développer cette conscience collective à l'échelle du Pays et pour traiter des questions et enjeux du périurbain et des interactions entre l'espace rural et l'espace urbain littoral.

Le territoire est en effet confronté à une pression foncière grandissante du fait de l'attractivité de son littoral et du phénomène de périurbanisation autour de Lannion et Paimpol qui engendrent des déséquilibres multiples et préjudiciables dans le développement et la gestion de l'espace rural.

Comme le souligne l'étude du CESR *Pour une stratégie foncière régionale adaptée aux enjeux des politiques territoriales en Bretagne*, le Pays paraît être « l'échelle de réflexion adaptée à la définition des grands principes fonciers »². Dès lors, il représente un lieu approprié d'observation, de compréhension et d'anticipation foncière pour donner les moyens aux collectivités locales d'agir en cohérence avec les enjeux du territoire.

La situation du Trégor-Goëlo représentant un concentré des problématiques et enjeux socio-économiques régionaux, notre Pays entend, au travers du programme LEADER, devenir un territoire d'expérimentation de la stratégie foncière régionale en complémentarité avec le futur Etablissement Public Foncier Régional.

La gestion des espaces est aussi la question qui permet peut-être le plus naturellement d'instaurer au niveau territorial, le dialogue agriculture - société, tant les uns et les autres sont interdépendants pour « maîtriser » le territoire.

Ce dialogue devrait permettre naturellement de discuter aussi de sujets connexes et dont la complexité nous invite tout autant à la modestie qu'à la nécessité d'agir.

² Etude du Conseil Economique et Social de Bretagne, *Pour une stratégie foncière régionale adaptée aux enjeux des politiques territoriales en Bretagne*, Mai 2007

Ainsi, LEADER pourra permettre d'expérimenter quelques actions, réduites en nombre mais importantes pour notre territoire, afin de favoriser le développement et l'intégration de l'économie rurale, notamment dans les secteurs des circuits courts, des filières énergétique et touristique.

Un développement durable territorialisé

Le programme LEADER nous offre ainsi l'opportunité de renforcer la dimension transversale pour penser autrement l'aménagement et le développement de notre territoire et concilier les usages et besoins de chacun. Par son approche partenariale et multisectorielle, il constitue un moyen approprié pour traiter des usages collectifs du territoire et renforcer la gouvernance locale. Il permet ainsi de créer une nouvelle étape dans la dynamique territoriale en favorisant la mise en réseau des différents acteurs et l'instauration d'un dialogue pour travailler collectivement au développement du territoire.

Le programme LEADER doit ainsi conduire à « faire du territoire coopératif »³, à l'instar des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC), en associant les partenaires publics et privés et en accompagnant les prémices de nouveaux comportements. Le développement durable ne peut pas se décréter par en haut, d'une rue de Grenelle ou du siège d'un Pays, cela aboutit au mieux à des dispositifs vécus comme contraignants, empêchant d'agir, alors que, tout au contraire, nous sommes aujourd'hui persuadés que le durable peut être un moteur d'un nouveau développement territorial.

Le Grenelle de l'environnement, la Charte de l'environnement commune aux Pays du Trégor-Goëlo et au Pays de Guingamp nous ont démontré d'ores et déjà la maturité des acteurs, prêts à se saisir de ces questions. Il faut probablement accompagner l'évolution des comportements, pour définitivement dépasser les craintes et favoriser des envies communes.

Dépasser les dispositifs par l'animation

Le Pays du Trégor-Goëlo ne manque pas d'atouts, et il ne manque pas non plus de dispositifs qui « régissent » le territoire :

- le Schéma de Mise en Valeur de la Mer sur le bassin Trégor-Goëlo
- les sites Natura 2000
- les SAGE Baie de Lannion et Argoat Trégor-Goëlo
- le SCOT du Trégor et celui du Goëlo

Le rôle du Pays est probablement de « dépasser » ces dispositifs assez verticaux et imperméables les uns envers les autres et de chercher à les mettre en cohérence, d'expérimenter des actions transverses qui permettent de dépasser les logiques sectorielles. LEADER, dans cette perspective, n'est pas un énième guichet ou une politique sectorielle de plus, mais, tout au contraire, il doit permettre de rassembler les différents acteurs publics et privés déjà mobilisés, de s'adjoindre quelques autres compétences, et ainsi essayer de faire bouger les frontières, d'intégrer autant que faire se peut les logiques foncières, agricoles, de préservation de l'environnement et de développement local, **pour mettre en œuvre véritablement un développement durable territorialisé et participatif.**

Echanger pour progresser

Les acteurs du Pays du Trégor-Goëlo sont conscients du caractère à la fois ambitieux et nécessaire de leur objectif d'aller toujours davantage vers un développement durable territorialisé et participatif.

Pour concourir à la réalisation de cet objectif, le territoire continuera à travailler de façon coopérative avec les acteurs du Pays, mais c'est aussi dans l'échange et la coopération avec d'autres territoires et d'autres acteurs que le Pays souhaite trouver les moyens de progresser dans sa démarche.

Ainsi, dans le cadre du programme LEADER et du réseau rural, le territoire souhaite renforcer et prolonger son projet par des échanges avec d'autres territoires. S'appuyant sur son expérience et sur la mobilisation du Conseil de développement dans le cadre du programme INTERREG IV A, il ambitionne de développer un savoir-faire, une méthode de coopération et de développer des partenariats avec d'autres structures locales impliquées dans des projets de coopération.

³ Intervention d'Yvon Le Caro, enseignant chercheur à l'Université de Rennes II, Forum de Pays le 7 décembre 2007

Articulation enjeux et stratégie de développement territorial

Enjeux retenus par le GAL

- Maîtriser le foncier et l'étalement urbain
- Gérer les conflits d'usage et renforcer la gouvernance locale
- Assurer l'équité d'accès aux services et la mobilité des personnes
- Anticiper l'évolution démographique en adaptant l'offre de services
- Faciliter et accompagner le travail saisonnier
- Favoriser la création d'activités nouvelles
- Contribuer à diversifier l'économie rurale et l'activité agricole
- Développer le potentiel touristique de l'espace rural
- Créer de la valeur ajoutée en valorisant la production locale de qualité
- Maintenir les espaces agricoles en zone littorale et périurbaine
- Gérer l'espace pour préserver la qualité paysagère du territoire
- Accompagner l'émergence de filières énergétiques locales
- Favoriser des modes de consommation et de production plus respectueux de l'environnement

Ambitions

- Concilier les usages et fonctions de l'espace et maintenir la diversité du territoire
- Favoriser le développement et la diversification de l'économie rurale
- Renforcer le lien et l'échange entre ville-campagne/littoral-rural favorisant une meilleure compréhension des enjeux partagés
- Accompagner les prémices des changements de comportements

Axes de développement et objectifs stratégiques

AXE 1

Rechercher des équilibres entre les usages et fonctions de l'espace

- concilier les usages et besoins de chacun par une gestion concertée du foncier
- maintenir les espaces agricoles dans des lieux stratégiques et conforter l'agriculture périurbaine et littorale
- favoriser l'accès aux services et la mobilité des personnes
- faire du paysage un élément identitaire à préserver

AXE 2

Développer des filières économiques locales

- valoriser les produits locaux de qualité par le biais des circuits courts et de la vente directe
- structurer la filière touristique en milieu rural et renforcer l'attractivité de l'espace rural
- favoriser l'émergence de filières énergétiques locales
- gérer les ressources humaines pour conforter les filières économiques locales

AXE 3

Inciter aux comportements éco-responsables

- construire un projet territorial d'éducation à l'environnement à l'échelle du Pays
- développer l'éducation et la formation des acteurs locaux, outils de changement, en cohérence avec la stratégie du territoire
- expérimenter et démontrer l'intérêt des énergies renouvelables et des économies d'énergie



Processus d'implication des acteurs

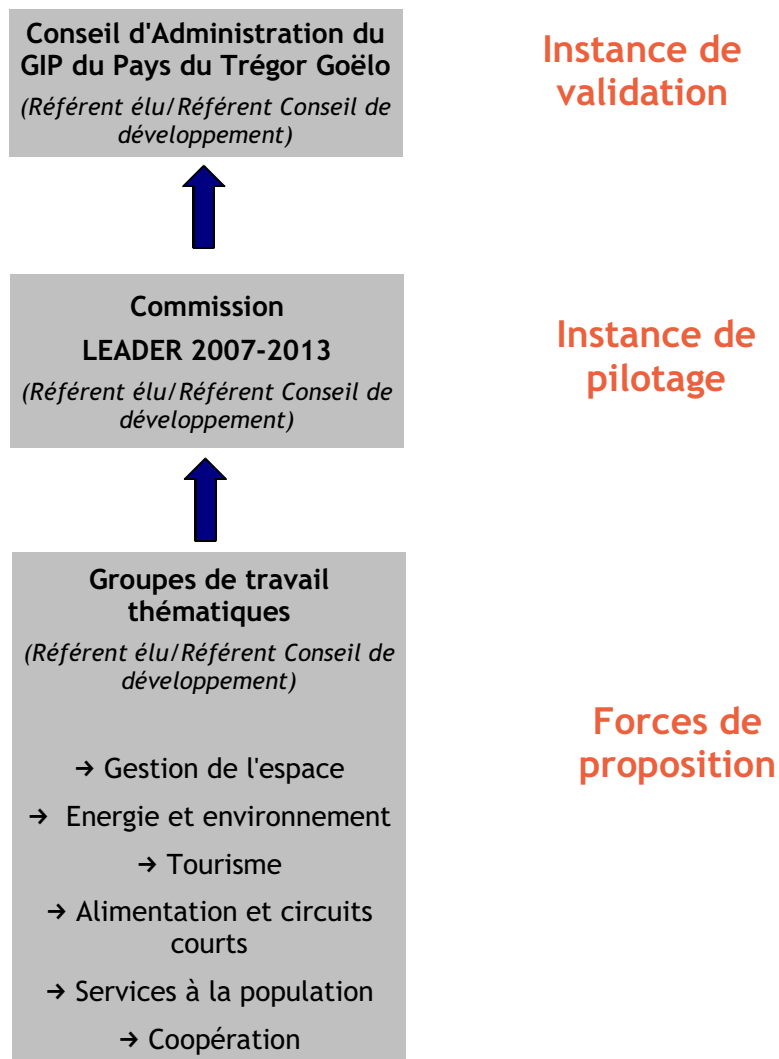
Chapitre 2

I. LORS DE L'ÉLABORATION DE LA CANDIDATURE

Une approche ascendante

L'élaboration du dossier de candidature a fait l'objet d'une large mobilisation des acteurs locaux et ce, dès l'origine du projet de candidature. Cette démarche est en effet le fruit d'un travail collectif associant élus, techniciens et acteurs socio-économiques du territoire au sein d'ateliers de travail et d'une Commission, formalisé par la tenue d'un Forum public.

Par cette implication, le Pays du Trégor-Goëlo souhaite ainsi garantir la réussite et la mise en oeuvre effective du futur programme sur son territoire.



Des réunions de présentation

Le Pays du Trégor-Goëlo et le Pays de Guingamp ont organisé, en présence d'Hélène Wehrlin Crozet Déléguée régionale Adjointe du CNASEA Bretagne Pays de Loire, une réunion publique pour présenter la portée du programme LEADER + et les perspectives offertes par la nouvelle programmation 2007-2013 du FEADER. (voir Revue de presse dans Annexe 5)

Une deuxième réunion publique, après avoir rappelé le cadre réglementaire du nouveau programme LEADER, a permis de réfléchir au choix de thèmes d'orientation et a conduit à la création des groupes de travail thématiques.

Des instances de gouvernance

▪ Conseil d'Administration du GIP

Composé à 60% des représentants élus du territoire et à 40% des représentants de la société civile (issus du Conseil de développement), le Conseil d'administration a validé toutes les étapes de la démarche (voir composition en Annexe 5) :

- avis favorable pour travailler au dépôt d'une candidature à l'appel à projet régional, le 21 juin 2007
- validation de la stratégie du territoire et des axes d'intervention proposés, le 3 décembre 2007
- validation des fiches actions et de la maquette financière, le 14 février 2007

▪ Commission LEADER 2007-2013

Créée en octobre 2007, la Commission LEADER a été mandatée par le Conseil d'Administration du GIP du 21 juin 2007 pour piloter la démarche dans ses grandes étapes : définition de la stratégie du territoire, élaboration du plan de développement et de la maquette financière. Elle regroupe les acteurs représentatifs du territoire : élus, techniciens, membres du Conseil de développement ainsi que les référents des groupes de travail thématiques.

Par son rôle et sa composition, cette instance préfigure le futur Groupe d'Action Locale pour porter et mettre en oeuvre la démarche LEADER. (voir composition en Annexe 5)

▪ Groupes de travail thématiques

Des ateliers de travail ont également été créés pour alimenter les travaux de la Commission et associer plus largement les acteurs locaux. Ils rassemblent élus, techniciens et acteurs socio-économiques du territoire.

Le choix des groupes et la désignation des référents s'est faite de façon concertée lors d'une réunion publique organisée le 11 mai 2007.

Des Forums publics

Les Forums publics ont été l'occasion d'associer plus largement la population locale à la réflexion menée sur le territoire.

▪ Forum Côtes d'Armor 2020

Le Forum Côtes d'Armor 2020, organisé par le Conseil Général des Côtes d'Armor le 27 juin 2007, a été l'occasion d'engager une réflexion prospective sur le territoire. Plus de 100 personnes ont pu débattre sur les thèmes « *Pas de Pays, sans paysans* » et « *Littoral, un territoire à (a)ménager* ».

Cette manifestation aura permis d'amorcer la démarche en abordant les thématiques sur lesquelles le Pays souhaite agir dans le cadre du programme LEADER 2007-2013. (voir Revue de presse en Annexe 5)

▪ Forum de Pays

Le Forum de Pays qui s'est tenu le 7 décembre 2007 à Tréguier a été l'occasion d'associer l'ensemble de la population locale à l'élaboration du dossier de candidature.

Près de 50 personnes ont répondu présents à l'invitation. Les élus, les membres de la société civile au côté du grand public ont pu échanger et débattre autour de la présentation du diagnostic et de la stratégie du territoire. Cette rencontre a été l'occasion de partager les enjeux et de les confronter à l'expertise d'un spécialiste Yvon Le Caro, enseignant chercheur à l'université de Rennes 2, autour de son intervention sur la multifonctionnalité des espaces agricoles.

Cette manifestation a par ailleurs fait l'objet d'une large diffusion auprès de la presse locale et a été retransmise par la télévision locale. (voir Revue de presse en Annexe 5)

Un diagnostic actualisé et partagé

La candidature Leader a été l'occasion de réactualiser le diagnostic de territoire réalisé en 2001 lors de l'élaboration de la Charte de territoire. Ce travail s'appuie également sur les diagnostics réalisés dans le cadre des différents programmes portés par le Pays (Services à la population, Pôle Territoire et Compétences, Charte de l'environnement) couplés à des investigations complémentaires (Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor, DDAF des Côtes d'Armor, Côtes d'Armor Développement, ...).

Au delà d'un simple état des lieux, il aura permis d'analyser les forces et faiblesses du territoire, de faire un bilan des actions antérieures menées sur le territoire et d'avoir une vision prospective de l'évolution du territoire. (voir Annexe 2)

Ce travail a fait l'objet d'une consultation auprès des membres du Conseil de développement et a par ailleurs été partagé avec l'ensemble de la population locale à l'occasion du Forum de Pays.

Une ambition commune ciblée autour d'une priorité

Le choix de la stratégie du territoire s'est appuyé sur les orientations identifiées au sein des groupes de travail et les enjeux définis dans le cadre du diagnostic et partagés par l'ensemble des partenaires.

La priorité ciblée a été définie par la Commission LEADER et a été présentée publiquement lors du Forum de Pays. (voir compte rendu de la réunion en Annexe 4)

Un programme d'actions définis en cohérence avec les besoins des acteurs du territoire

Parallèlement aux travaux menés au sein des groupes de travail, un appel à projet local a été lancé au mois d'octobre afin de recueillir les projets ou idées d'actions des acteurs locaux. A l'issue de cet « appel à idées », près de 70 fiches projets ont été retournées au Pays. (voir Annexe 6)

Par cette étape, le Pays entend s'assurer de la mise en oeuvre effective du programme sur le territoire et de la capacité des acteurs locaux à consommer l'enveloppe financière.

Une maquette financière établie en concertation avec les partenaires financiers

Une rencontre spécifique a été organisée avec les principaux partenaires financiers (Conseil Régional et Conseil Général) afin d'élaborer la maquette financière.

Cette maquette financière a été présentée à la Commission LEADER en présence des élus locaux et validée par le Conseil d'Administration du GIP le 14 février 2008. (voir lettres de soutien et délibérations des partenaires financiers en Annexe 7)

Enfin, un comité de lecture est venu enrichir le travail d'écriture du dossier de candidature.

CHRONOLOGIE DE L'ÉLABORATION DE LA CANDIDATURE DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO

Etapes	Objectifs	Calendrier	
<i>Phase préparatoire</i>	Réunion préparatoire 1	▪ Information et mobilisation des acteurs du territoire	3 avril 2007
	Réunion préparatoire 2	▪ Choix des groupes de travail thématiques	11 mai 2007
	Programme de Développement Rural Hexagonal		20 juin 2007
	Conseil d'Administration GIP	▪ Validation de la démarche engagée et de la méthode proposée	21 juin 2007
	Forum Côtes d'Armor 2020	▪ Mobilisation des acteurs locaux et débats sur l'avenir de l'agriculture et la pression foncière sur le littoral	27 juin 2007
<i>Définition de la stratégie du territoire</i>	Réunion 1 Groupes de travail thématiques	▪ Identification des enjeux ▪ Choix de thèmes d'orientation	du 26 juin au 6 juillet 2007
	Orientations régionales du FEADER : Réunion d'information DRAF, SGAR, CR, et directeurs des Pays		17 septembre 2007
	Commission LEADER 2007 2013	▪ Installation de la Commission ▪ Définition de la stratégie du territoire et de la priorité ciblée	1er octobre 2007
<i>Elaboration du plan de développement et de la maquette financière</i>	Lancement de l'appel à projets local (communication + envoi porteurs de projets)	▪ Recueil des idées d'actions et des projets susceptibles de s'inscrire dans la démarche	15 octobre 2007
	Lancement de l'appel à projets régional		17 octobre 2007
	Réunion 2 Groupes de travail thématiques	▪ Déclinaison de la stratégie par objectifs ▪ Réflexion sur les projets à inscrire dans le dossier de candidature	du 6 au 15 novembre 2007
	Commission LEADER 2007 2013	▪ Elaboration et validation du programme d'actions	3 décembre 2007
	Forum de Pays	▪ Partage de la démarche ▪ Mobilisation des acteurs locaux et débats	7 décembre 2007
	Conseil d'Administration GIP	▪ Validation de la déclaration d'intention	13 décembre 2007
	Dépôt de la déclaration d'intention		14 décembre 2007
	Réunion 3 Groupes de travail thématiques	▪ Elaboration des fiches actions ▪ Présentation du rôle et de la composition du futur GAL	du 22 au 31 janvier 2008
	Réunion de travail avec les partenaires financiers	▪ Elaboration de la pré-maquette financière	11 février 2008
	Commission LEADER 2007 2013	▪ Validation des fiches actions et de la maquette financière ▪ Validation du pilotage du projet ▪ Présentation du projet de constitution du GAL	11 février 2008
	Conseil d'Administration GIP	▪ Validation du plan de développement et de la maquette financière ▪ Validation du pilotage du projet ▪ Présentation du projet de constitution du GAL	14 février 2008
	Comité de lecture	▪ Finalisation du dossier de candidature	20 février 2008
	Dépôt du dossier de candidature		29 février 2008

II. LORS DE LA MISE EN OEUVRE ET DU SUIVI DU PROJET

Ce partenariat se formalisera au sein du Comité de programmation associant les forces vives du territoire. Il se veut être un lieu d'expression et d'échanges où les porteurs de projets seront régulièrement invités à témoigner autour des opérations financées.

Différents outils méthodologiques seront également créés et régulièrement mis à jour afin d'assurer le suivi du programme et de rendre compte au Comité de programmation et aux financeurs du degré de réalisation du programme et de son état d'avancement :

- par la réalisation d'un guide technique destiné aux porteurs de projets pour les accompagner dans leurs démarches
- par la présentation publique du bilan annuel du programme
- par la mise en place de tableau de bord et d'avancement du programme

Pour renforcer la notoriété et l'appropriation du programme, le Pays du Trégor-Goëlo souhaite en outre consolider sa stratégie de communication pour mobiliser plus largement les acteurs locaux :

- par l'organisation de manifestation publique comme l'ont été les rencontres RURAL TIC sur la période LEADER+ (voir Annexe 3)
- par des interventions en Conseil Communautaire et au sein du Comité technique du Pays pour favoriser l'échange avec les élus et techniciens du territoire
- par une communication régulière dans la presse, radio et télévision locale (financée en partie dans le cadre du programme LEADER+) pour communiquer sur les projets réalisés et diffuser régulièrement des appels à projets
- en s'appuyant également sur les outils de communication développés par le Pays (site Internet, Lettre de Pays, Forum annuel de Pays, mise en place d'une Lettre LEADER, ...)

III. LE COMITÉ DE PROGRAMMATION

Un partenariat public-privé représentatif des différentes composantes de la stratégie du territoire

Le Comité de programmation sera composé à hauteur de **55% de membres privés et 45% de membres publics**.

Compte tenu du changement de stratégie, le Pays a choisi de renouveler intégralement la composition du Comité de programmation LEADER +. Il importait en effet d'ouvrir le Comité de programmation à d'autres acteurs et secteurs de l'économie rurale afin qu'ils soient représentatifs des différentes composantes de la stratégie retenue par le GAL. Une attention particulière a notamment été portée à l'intégration des sphères agricoles, environnementales et de la société civile au sein du GAL, en témoigne les lettres de soutien du Conseil Agricole de Pays, du Comité de suivi environnement et du Conseil de développement (voir Annexe 8).

Le territoire a choisi d'associer au sein du Comité de programmation :

▪ **Collège public : 14 partenaires publics**

→ les représentants des EPCI et communes du territoire, 1 représentant du Conseil Général (partenaire financier), 2 représentants de comités de bassin versant, 1 représentant d'établissement d'enseignement public, 1 représentant de centre hospitalier (mobilisé autour du projet d'intégration de produits locaux de qualité en restauration collective)

▪ **Collège privé : 18 partenaires privés**

→ 4 représentants de la profession agricole, 1 représentant de la Fédération des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement, 1 représentant d'un Centre de Formation Agricole, 1 représentant d'association de parents d'élèves, 1 représentant d'une association de consommateurs, 1 représentant du Conseil de développement du Pays du Trégor-Goëlo, 1 représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie, 1 représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, 1 Représentant d'une association touristique, 2 Représentants de Syndicats de travailleurs, 1 représentant d'une association de vulgarisation technique et scientifique, 1 représentant de la mission locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, 1 représentant du Comité local de la Pêche

Pour formaliser le partenariat public-privé, **la présidence du Comité de programmation sera assurée conjointement par une personne publique et une personne privée**. Leur désignation fera l'objet d'une élection à l'occasion de la première réunion du Comité de programmation.

Dispositifs de sélection des projets

Le Comité de programmation sera chargé de sélectionner les projets et de vérifier leur opportunité au regard de la stratégie retenue par le territoire.

Pour ce faire, il s'appuiera sur la grille de critères élaborée dans le cadre du programme LEADER +. Cette grille a toutefois fait l'objet de réajustements pour analyser les projets déposés lors de l'appel à projet local lancé dans le cadre de l'élaboration de la candidature du Pays (voir Annexe 6). Ces critères ont été définis en cohérence avec ceux du Contrat de Pays afin d'harmoniser les procédures de sélection des demandes de subvention.

4 critères de sélection ont notamment été retenus :

▪ **Aide au démarrage**

Seules les opérations en démarrage seront subventionnées avec une aide limitée à une durée maximale de 3 ans.

▪ **Aide soumise à l'écoconditionnalité**

Fort de ses engagements dans le cadre de la Charte de l'environnement, le Pays souhaite inciter les maîtres d'ouvrages à intégrer les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable dans leurs projets.

Une grille de lecture a été retenue par le Comité de suivi environnement pour analyser les projets déposés sous l'angle du développement durable. Outil d'aide à la décision, son utilisation revêt également un caractère pédagogique puisqu'en complétant cette grille, le porteur de projet s'approprie les principes du développement durable.

Elle deviendra une pièce constitutive des dossiers de demande de subventions et, de ce fait, constituera un référentiel important qui servira à l'appréciation du Comité de programmation.

▪ **Caractère innovant et pilote du projet**

Les actions seront réalisées à titre expérimental et leur financement sera assorti d'une obligation de diffusion et de transfert sur le territoire.

▪ **Caractère structurant du projet avec un rayonnement communautaire et approche collective de la démarche**

Enfin, le Comité de programmation sera également attentif à ce que les projets se caractérisent par leur dimension collective et qu'ils bénéficient d'une dimension intercommunale.

Projet de liste des membres du Comité de programmation LEADER

▪ Collège privé : 18 partenaires privés

<i>N°</i>	<i>Type de structure</i>	<i>Structure</i>	<i>Nom du titulaire</i>	<i>Nom du suppléant</i>
1	Association de consommateurs	CLCV (Consommation Logement et Cadre de Vie)	Christian SAQUET Conseiller logement et consommation	<i>A nommer</i>
2	Syndicat de travailleurs	FSU Tregor	Jean Pierre LECOQ Secrétaire	Odile GAILLARD
3	Syndicat de travailleurs	CFDT	Gérard PINCEMIN	<i>A nommer</i>
4	Association développement touristique	Pays Touristique du Trégor Goëlo	Guy Noël OLLIVIER	Jean Pierre GOFFI
5	Association de professionnels de la Pêche	Comité local des Pêches	<i>A nommer</i>	<i>A nommer</i>
6	Association de développement local	Conseil de développement	Dominique BRAULT	<i>A nommer</i>
7	Association	Bienvenue à la Ferme	Michel NICOLAS	<i>A nommer</i>
8	Coopérative Agricole	UCPT	Hubert JACOB Agriculteur	Daniel GAREL
9	Chambre consulaire	CCI	Yves LE BIHAN Réfèrent LEADER	<i>A nommer</i>
10	Fédération des associations de protection de l'environnement	FAPEN	Jacqueline CAPLAT Présidente	<i>A nommer</i>
11	Chambre consulaire	Chambre d'Agriculture	Philippe PRIGENT Président du Conseil Agricole de Pays	Hervé CONAN
12	Groupements d'Agriculteurs Biologiques	GAB d'Armor	Emmanuel Jobart Agriculteur bio	Erwan Kergadallan Agriculteur bio
13	Chambre consulaire	Chambre des Métiers et de l'Artisanat	<i>A nommer</i>	<i>A nommer</i>
14	Association de paysans en agriculture durable	CEDAPA (Centre d'Etude pour un Développement Agricole Plus Autonome)	Patrick LE FUSTEC Administrateur	<i>A nommer</i>
15	Association pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes	Mission Locale Ouest Côtes d'Armor	Alain ERNOT Directeur	Nathalie HUBERT Directrice adjointe Virginie TURBOT
16	Association de parents d'élèves	FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves)	Jean-Paul Letouzé	<i>A nommer</i>
17	Etablissement d'enseignement privé	CFA Pommerit Jaudy	<i>A nommer</i>	<i>A nommer</i>
18	Association	Vectis	Christian ATHIMON Ingénieur	<i>A nommer</i>

• Collège public : 14 partenaires publics

N°	Type de structure	Structure	Nom du titulaire	Nom du suppléant
1	GIP AdT	Pays du Trégor Goëlo	Yves LE ROUX Président	<i>A nommer</i>
2	Communes non adhérentes à un groupement	Commune de Perros Guirec/Commune de Mantallot	Francisque SOYER Conseiller municipal délégué	<i>A nommer</i>
3	Etablissement Public de Coopération Intercommunale	Communauté de Communes Presqu'île de Lezardrieux	Loïc MAHE Président	<i>A nommer</i>
4	Etablissement Public de Coopération Intercommunale	Communauté de Communes Pays Rochois	Janine LE BECHEC Présidente	<i>A nommer</i>
5	Etablissement Public de Coopération Intercommunale	Communauté de Communes Trois Rivières	Patrick TOULARASTEL Président	<i>A nommer</i>
6	Etablissement Public de Coopération Intercommunale	Communauté de Communes Beg Ar C'hra	Gildas LE TROADEC Délégué communautaire	Francis MORELLEC
7	Etablissement Public de Coopération Intercommunale	Communauté de communes Centre Trégor	Maurice OFFRET Président	Germain SOL DOURDIN
8	Etablissement Public de Coopération Intercommunale	Communauté de Communes Paimpol Goëlo	Jean Paul POCHARD Président	<i>A nommer</i>
9	Etablissement Public de Coopération Intercommunale	Communauté d'Agglomération Lannion Trégor Agglomération	Denis MER Président	Joël LE JEUNE Vice Président
10	Conseil Général	Conseil Général des Côtes d'Armor	Pierrick PERRIN Conseiller Général	Gérard QUILIN
11	Etablissement d'enseignement public	Lycee Le Dantec	Gérard FALEZAN Proviseur	<i>A nommer</i>
12	Etablissement public de santé	Centre Hospitalier Lannion	Gabriel PIRIOU Responsable Restauration	<i>A nommer</i>
13	Comité de bassin versant	Comité de bassin versant du Léguer	Samuel Jouon Coordinateur	<i>A nommer</i>
14	Comité de bassin versant	Syndicat Bassin Versant du Jaudy Guindy Bizien	Jean François DELATTRE Agriculteur	Jean François BOULANGER Agriculteur

IV. PILOTAGE DU PROJET

Organisation du GAL

C'est le GIP du Pays du Trégor-Goëlo en tant que Groupe d'Action Locale qui, après avoir assuré l'élaboration du programme, mettra en oeuvre la stratégie du territoire au travers d'une mission d'animation, de gestion technique, de suivi et d'évaluation de ce programme LEADER 2007-2013.

L'équipe opérationnelle sera composée de 2 ETP en charge des missions suivantes :

- L'animation

La dynamique territoriale du Pays s'appuie depuis plusieurs années sur la mobilisation d'un réseau d'acteurs locaux. Ce réseau sera donc largement associé à la mise en oeuvre du programme et contribuera à la réussite de ce projet de territoire.

L'animation est fondamentale puisqu'elle permet de travailler en étroite relation avec les animateurs locaux mais aussi et surtout d'informer les bénéficiaires sur les possibilités de financement offertes par ce programme européen et de les accompagner dans le processus d'instruction.

Compte tenu de l'articulation du plan de développement avec les programmes portés par le Pays, l'animation pourra également être assurée, en fonction des thématiques abordées, par certains membres de l'équipe technique du Pays.

- La gestion

La gestion du programme LEADER 2007-2013 doit être rigoureuse et efficace afin de travailler en confiance avec les porteurs de projets et les responsables. Chaque dossier doit être géré, suivi et contrôlé sur le plan administratif et comptable.

La mise en oeuvre du programme nécessite une organisation des procédures transparentes pour tous les partenaires et rapidement applicables pour les utilisateurs.

Suivant les phases du programme Leader, l'équilibre entre les temps nécessaires pour l'animation et la gestion pourra évoluer. Toutefois, en se basant sur l'expérience acquise dans la génération précédente de Leader, et même si la gestion est annoncée comme « simplifiée », il nous paraît crucial de pouvoir mobiliser l'équivalent de 2 ETP cofinancés par le FEADER.

- Le suivi et l'évaluation du programme

L'évaluation permettra d'apprécier l'efficacité du programme et de comparer l'impact des opérations menées par rapport aux objectifs fixés et aux moyens mis en oeuvre.

Le Gal du Pays du Trégor-Goëlo souhaite mettre en place, dès le lancement du programme, un dispositif ambitieux de suivi et d'évaluation du plan de développement en s'appuyant sur une approche participative pilotée par le GAL.

Deux phases d'évaluation sont envisagées, à mi parcours et à la fin du programme, et seront confiées à un cabinet conseil externe pour garantir l'impartialité des informations obtenues avec :

- une phase préalable de sensibilisation et de formation à la démarche de l'évaluation à l'intention des membres du GAL et permettant l'appropriation d'une culture de l'évaluation
- une première phase d'évaluation à mi-parcours qui permettra un réajustement du programme et un nouvel examen des critères de réalisations définis dans le dossier de candidature
- et enfin, une évaluation ex-post pour analyser l'incidence du programme sur le territoire

En parallèle, une évaluation interne en continu sera conduite par la Commission Aménagement du Territoire et Prospective du Pays du Trégor-Goëlo à partir des critères de réalisation définis dans le dossier de candidature et permettra de rendre compte au Comité de programmation et aux financeurs de l'état d'avancement du programme.

Le GAL veillera à la valorisation des résultats de l'évaluation auprès des bénéficiaires et partenaires locaux, régionaux, nationaux et européens. Ces informations seront un support pour négocier, communiquer, mobiliser et engager un débat sur la mise en oeuvre du programme.

Cette démarche d'évaluation pourra être menée en partenariat avec les instances du Pays et le Conseil de développement afin d'échanger et de diffuser une méthode d'évaluation à l'ensemble des programmes portés par le Pays.

Pilotage du projet et processus décisionnel

Afin de favoriser l'échange et l'articulation avec les autres instances du Pays, le Comité de programmation sera appuyé dans sa démarche par :

• Le Conseil d'Administration du GIP du Pays du Trégor Goëlo

Organe décisionnel du Pays, le Conseil d'Administration sera chargé de valider les projets sélectionnés par le Comité de programmation LEADER. Ce dispositif était déjà à l'œuvre dans le programme précédent LEADER +. Statutairement le Conseil d'Administration du GIP est la seule instance qui puisse engager les opérations décidées par le Comité de Programmation du GAL. Toutefois, il convient de noter que le CA du GIP du Pays du Trégor-Goëlo a toujours validé les décisions du Comité de Programmation.

• La Commission Aménagement du Territoire et Prospective

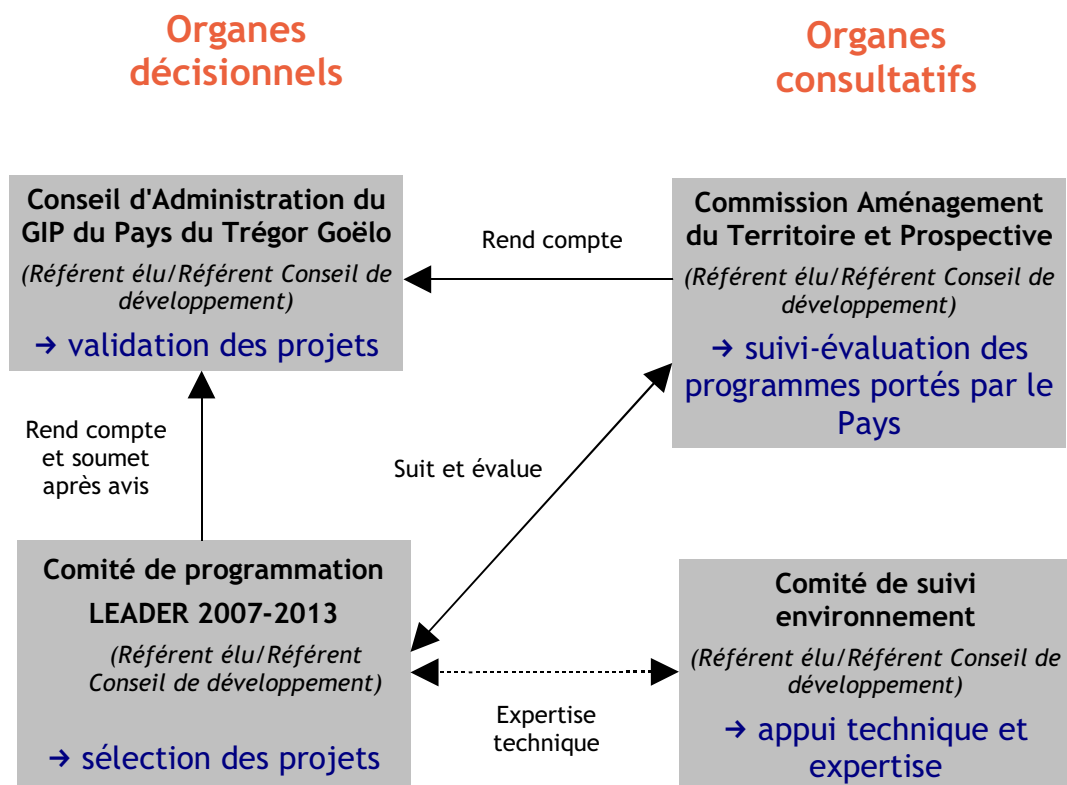
Par son approche transversale, la Commission Aménagement du Territoire et Prospective a vocation à mettre en cohérence les différents programmes portés par le Pays et à assurer le suivi en continu de ces programmes.

La Commission Aménagement du Territoire et Prospective devra en outre mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation imposée par la clause de revoyure du Contrat de Pays en 2009. Aussi, afin d'harmoniser les procédures et de favoriser l'échange méthodologique, il est envisagé qu'elle conduise également l'évaluation du programme LEADER en étroite relation avec le Comité de programmation et les autres instances du Pays. Outre la recherche de cohérence, ce choix repose également sur une volonté de dissocier l'évaluation de la programmation pour garantir la neutralité de la procédure.

• Le Comité de suivi environnement

Le Comité de suivi environnement servira d'appui technique et d'expertise au Comité de programmation au regard du critère d'éco-conditionnalité des aides.

Ces organes sont composés de façon quasiment paritaire d'élu(e)s et d'acteurs et d'actrices de la société civile. On retrouve là l'esprit de LEADER qui est à l'œuvre depuis le démarrage du Pays. Le Pays du Trégor-Goëlo est tout autant l'instance de mise en cohérence d'actions conduites par les intercommunalités du territoire, que la table de concertation et aussi de mise en œuvre des acteurs, quelque soit leur statut.



V. EN TERME D'ÉCHANGES DE PRATIQUES

Fort de son expérience sur la période LEADER+, le GAL souhaite poursuivre ses actions d'échanges de pratiques et de transfert d'expériences tant au niveau local que national.

La dynamique territoriale du Pays s'appuie depuis plusieurs années sur la mobilisation d'un réseau d'acteurs locaux. Ce réseau sera donc largement associé à la mise en oeuvre du programme et contribuera à la réussite de ce projet de territoire. L'animateur du GAL travaillera donc en étroite relation avec ces animateurs, les élus du territoire, le Conseil de développement afin de favoriser l'émergence des projets, leur mise en oeuvre et leur évaluation.

Le Pays du Trégor-Goëlo a depuis toujours travaillé en réseau et adhère à de nombreux réseaux régionaux et nationaux : ETD (Entreprises, Territoires et Développement), Union Nationale des Acteurs et des structures de Développement Local (UNADEL), réseau des Conseils de développement, ... Il avait en outre participé activement à la mise en réseau des GAL :

- au sein du Relais Régional de Proximité (RPP) animé par l'Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales (ARIC) et regroupant les 14 GAL Bretons
- au sein du réseau national animé par l'UNA LEADER

Le territoire souhaite poursuivre cette implication dans le cadre du réseau rural et reste disposé à faire bénéficier de son expérience les nouveaux GAL. Dans la continuité des initiatives amorcées dans le cadre du réseau régional LEADER+, une contribution du GAL pourrait être envisagée par une participation à un projet de réseau (création d'un référentiel régional d'évaluation) ou par l'alimentation d'un espace de partage de documents via un Extranet.

Cette mise en réseau servirait plusieurs attentes :

- l'intégration des sphères agricoles et environnementales (acteurs bénéficiaires du FEADER) pour faciliter la programmation du FEADER
- la formalisation d'un lieu de rencontre et d'échanges pour favoriser les projets de coopération
- l'organisation de rencontres thématiques pour échanger sur les expériences menées, entre territoires et entre acteurs bénéficiaires du FEADER (capitalisation), transférer les acquis pour améliorer la qualité des projets en fournissant un retour utile pour les acteurs et les territoires comme l'a été le séminaire sur le périurbain qui a contribué à l'élaboration de la candidature du Pays
- la mobilisation, la sensibilisation des élus sur l'enjeu de la déclinaison régionale du programme
- la mise en place de rencontres géographiques pour coordonner et favoriser la cohérence du programme à l'échelle régionale
- l'organisation d'échanges méthodologiques sur les aspects généraux tels que l'animation, la gestion, le suivi, le contrôle et l'évaluation du programme ; journée de formation à destination des animateur/gestionnaires GAL et des animateurs Pays)
- l'articulation du réseau avec le comité de suivi et le comité de programmation des fonds structurels en région (création d'un groupe de travail)
- la mise en place d'une évaluation du réseau

Enfin, afin de favoriser l'échange avec d'autres territoires, plusieurs pistes de coopération ont d'ores et déjà été identifiées dans le cadre de l'élaboration de la candidature du Pays et pourraient être renforcées en cours de programmation. Le GAL du Trégor-Goëlo ambitionne ainsi de développer un savoir-faire, une méthode de coopération et de développer des partenariats avec d'autres structures locales impliquées dans des projets de coopération.



Plan de développement

Chapitre 3

Déclinaison de la stratégie territoriale retenue au titre du programme LEADER 2007-2013

Ambitions

- Concilier les usages et fonctions de l'espace et maintenir la diversité du territoire
- Favoriser le développement et la diversification de l'économie rurale
- Renforcer le lien et l'échange entre ville-campagne/littoral-rural favorisant une meilleure compréhension des enjeux partagés
- Accompagner les prémices des changements de comportements



Axes de développement et objectifs stratégiques

▪ Rechercher des équilibres entre les usages et fonctions de l'espace

Il convient de maintenir les équilibres socio-économiques, environnementaux et la diversité du territoire, garante de son attractivité et de la qualité du cadre de vie, au travers des objectifs suivants :

- Concilier les usages et besoins de chacun par une gestion concertée du foncier
- Maintenir les espaces agricoles dans des lieux stratégiques et conforter l'agriculture périurbaine et littorale
- Favoriser l'accès aux services et la mobilité des personnes
- Faire du paysage un élément identitaire à préserver

▪ Développer les filières économiques locales

Le développement de filières économiques locales (filières alimentaires courtes, touristiques et énergétiques) doit contribuer à la diversification de l'économie rurale et constitue une réponse aux défis énergétiques et à la pression foncière qui s'exerce sur les terres agricoles du territoire.

Par leur dimension collective, ces démarches visent en outre à renforcer le lien et l'échange ville-campagne/littoral-rural favorisant une meilleure compréhension des enjeux respectifs.

- Valoriser les produits locaux de qualité par le biais des circuits courts et de la vente directe
- Structurer la filière touristique en milieu rural et renforcer l'attractivité de l'espace rural
- Favoriser l'émergence de filières énergétiques locales
- Gérer les ressources humaines pour conforter les filières économiques locales

▪ Inciter aux comportements éco-responsables

Cette stratégie de développement ne pourra se réaliser sans une prise de conscience individuelle et collective des enjeux du développement durable. Cet axe constitue l'effet levier pour impulser des changements de comportements et des modes de vie.

- Construire un projet d'éducation à l'environnement à l'échelle du Pays pour renforcer les partenariats et favoriser la cohérence territoriale des projets (déclinaison du Plan Régional d'Action pour développer l'éducation à l'environnement en Bretagne)
- Développer l'éducation et la formation des acteurs locaux, outils du changement, en cohérence avec la stratégie du territoire
- Expérimenter et démontrer l'intérêt des énergies renouvelables et des économies d'énergie

▪ Coopération interterritoriale et transfrontalière

- Enrichir le projet, renforcer et prolonger les dynamiques locales par des échanges avec d'autres territoires ayant des problématiques et des objectifs communs
- Mener à bien un projet de coopération transnationale
- Développer un savoir-faire, une méthode de coopération pour prolonger la coopération au travers du programme INTERREG
- Développer des partenariats avec d'autres structures locales impliquées dans des projets de coopération

▪ Assistance technique au travers des missions d'animation, de gestion, de suivi et d'évaluation du programme

I. FICHES ACTIONS

Fiche action n° 1	Rechercher des équilibres entre les usages et fonctions de l'espace	
Rattachement à l'axe du RDR	Axe 1 et axe 3	
Référence au dispositif du PDRH	Mesure 111B, Mesure 125C, Mesure 321, Mesure 323D, Mesure 323E, Mesure 341B	
Objectifs stratégiques et rapport à la stratégie de développement		
<p>L'attractivité du littoral et le phénomène de périurbanisation autour des zones urbaines de Lannion et Paimpol engendrent des <i>déséquilibres multiples et préjudiciables dans l'aménagement du territoire</i> : perte de continuités écologiques et banalisation des paysages, hausse de la pression foncière dans certains secteurs au détriment de la mixité sociale et générationnelle, déplacement des populations les plus défavorisées et éloignement des principaux lieux d'équipement et de services, perte d'espaces dévolus à l'emploi agricole et éclatement des exploitations agricoles.</p> <p>Il convient donc de <i>maintenir les équilibres socio-économiques, environnementaux et la diversité du territoire, garante de son attractivité et de la qualité du cadre de vie</i>, au travers des objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> → concilier les usages et besoins de chacun par une gestion concertée du foncier → maintenir les espaces agricoles dans des lieux stratégiques et conforter l'agriculture périurbaine et littorale → favoriser l'accès aux services et la mobilité des personnes → faire du paysage un élément identitaire à préserver <p>Ces orientations ont été définies en cohérence avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> → le Contrat de Pays 2006-2012 → les orientations de la Convention territoriale 2007-2013 du CPER / <i>Gestion intégrée des zones rurales et des zones côtières</i> → les objectifs de la Charte de l'environnement et du développement durable (menée en partenariat avec le Pays de Guingamp)/<i>Objectif 7 : Aménager le territoire dans un souci de développement équilibré et d'amélioration de la qualité de vie</i> → le programme d'actions sur les Services à la population du Pays du Trégor-Goëlo 		
Objectifs opérationnels et opérations éligibles		Dispositifs du PDRH
<p>1/ Concilier les usages et besoins de chacun par une gestion concertée du foncier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les initiatives de gouvernance locale visant à assurer l'équilibre social, économique et environnemental du territoire <ul style="list-style-type: none"> → Création d'un outil de gouvernance locale et lieu de rencontre et d'harmonisation des outils existants sur le territoire → Animation d'une démarche de Gestion Intégrée des Zones Côtières et création d'un outil d'aide à la décision permettant une gestion prospective de l'évolution des activités sur les zones côtières → Création et animation d'un observatoire du foncier (en cohérence avec le futur Etablissement Public Foncier Régional) → Réalisation d'études prospectives sur les dynamiques démographiques et les demandes à venir en matière de foncier pour identifier les réserves foncières 		Mesure 341B
<p>2/ Maintenir les espaces agricoles dans des lieux stratégiques et conforter l'agriculture périurbaine et littorale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une plateforme d'accompagnement à la transmission des exploitations agricoles et à l'installation des agriculteurs <ul style="list-style-type: none"> → Création d'un état des lieux des projets des exploitants → Construction d'un outil d'animation entre collectivités et professionnels agricoles pour trouver des solutions propices au maintien des activités dans des endroits identifiés comme stratégiques (couronne périurbaine, rétro-littoral, ...) → Formation des futurs cédants à la transmission de leur exploitation agricole → Organisation de « café -transmission » et « café - installation » pour mettre en lien futurs cédants / porteurs de projets / acteurs agri-ruraux expérimentés → Organisation de temps d'échanges, de rencontres et de visites d'expériences pour accompagner et parrainer les porteurs de projets agri-ruraux • Favoriser le maintien des exploitations agricoles, la réduction des coûts énergétiques par la réorganisation des structures foncières <ul style="list-style-type: none"> → Promouvoir les échanges amiables de fonciers ou de cultures dans des secteurs périurbains confrontés à la pression foncière et secteurs ruraux avec un morcellement important du parcellaire 		Mesure 111B, 125C, 323D, 341B

Fiche action n° 1	Rechercher des équilibres entre les usages et fonctions de l'espace	
<ul style="list-style-type: none"> • Créer des espaces multi-usages en zone périurbaine et littorale <ul style="list-style-type: none"> → Appui à la création d'espaces de loisirs verts (reconversion de friches industrielles en jardins partagés,...) → Appui à la création d'espaces à vocation agricole répondant aux demandes locales en matière de service, d'accueil et de loisirs 		
<p><i>3/ Favoriser l'accès aux services et la mobilité des personnes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Garantir le maillage d'offre de services sur le territoire et améliorer les points d'accueil du public <ul style="list-style-type: none"> → Aide à l'investissement dans les Maisons de services à la population (matériels informatiques et petits équipements, ...) → Formation des agents d'accueil polyvalents → Charte de qualité des prestataires de services • Créer une plateforme des services à la personne pour renforcer et professionnaliser les associations de services à la personne <ul style="list-style-type: none"> → Réalisation d'études de faisabilité → Actions d'animations, de sensibilisation et de formation des professionnels → Création d'un portail Internet ou d'un numéro d'appel unique • Mettre en place un observatoire de la demande sociale aux échelles intercommunales afin d'anticiper l'évolution de la demande <ul style="list-style-type: none"> → Mise en réseau des acteurs → Réalisation d'études et d'enquêtes qualitatives auprès de la population • Favoriser la mobilité des personnes <ul style="list-style-type: none"> → Développer les transports souples à la demande pour les personnes à mobilité réduite (réalisation d'études de faisabilité, aide à l'achat de matériel roulant) → Faciliter la mobilité des personnes, en particulier des jeunes et personnes en insertion (animation et mise en réseau des acteurs autour de la thématique de la mobilité, aide à l'achat de matériel roulant) 		Mesure 321
<p><i>4/ Faire du paysage un élément identitaire à préserver</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire du paysage un vecteur de communication et d'échanges entre acteurs du monde rural <ul style="list-style-type: none"> → Appui à la mise en place d'outils de type Charte paysagère → Elaboration de projets culturels et artistiques pour communiquer autour à la préservation du paysage (développement de l'approche sensorielle autour des paysages, projets artistiques menés avec les agriculteurs...) 		Mesure 323D, 323E
Effets attendus sur le territoire		
<ul style="list-style-type: none"> • Réussir la mixité du territoire, entre usages et paysages, en développant une approche transversale et concertée pour penser autrement l'aménagement du territoire • Maintenir la qualité du cadre de vie et renforcer les solidarités territoriales • Faire du paysage un projet de territoire renforçant l'échange ville-campagne/littoral-rural et le dialogue entre agriculteurs, élus et habitants 		
Bénéficiaires visés	<ul style="list-style-type: none"> – Les collectivités territoriales et leurs groupements – Les associations – Les agriculteurs et leurs groupements – Les Chambres consulaires – Les groupements d'employeurs associatifs – Les Centres de recherche 	
Dépenses éligibles	<p>Investissements matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> – investissements liés aux travaux de réhabilitation et de mise en valeur, entretien de milieux naturels – investissements liés à l'équipement des Maisons de services – investissements liés à l'élaboration de projets artistiques – investissements liés à des opérations d'aménagement foncier – outils de sensibilisation, de communication et de promotion – équipements informatiques – achat de matériel roulant <p>Investissements immatériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> – études, diagnostics, plans de gestion – élaboration de chartes paysagères 	

Fiche action n° 1	Rechercher des équilibres entre les usages et fonctions de l'espace
	<ul style="list-style-type: none"> - organisation d'événements culturels - temps d'animation, de conception d'outils et de concertation - frais de fonctionnement liés aux actions
Intensité de l'aide	Limite de 55% de FEADER sur le cumul des aides publiques (sous réserve de modulation de certaines actions)
Critères d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Aide au démarrage</i> : Seules les opérations en démarrage seront subventionnées avec une aide limitée à une durée maximale de 3 ans • <i>Aide soumise à l'écoconditionnalité</i> : Les maîtres d'ouvrage sont incités à prendre en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable dans leurs projets • <i>Caractère innovant et pilote du projet</i> : Les actions seront réalisées à titre expérimental et leur financement sera assorti d'une obligation de diffusion et de transfert sur le territoire • <i>Caractère structurant du projet avec un rayonnement communautaire et approche collective de la démarche</i> : Les projets devront relever d'une approche collective et bénéficier d'une dimension intercommunale
Financement FEADER prévu	748 440 €
Indicateurs de réalisation	
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions de concertation organisées/ Nombre de personnes mobilisées au sein des réunions (évaluation de la mobilisation au début et à la fin du programme) • Outils mis en place pour gérer le foncier (<i>objectif → 2</i>) • Plateforme mis en place pour favoriser l'installation et la transmission des exploitations agricoles (<i>objectif → 1</i>)/Nombre de rencontres et de temps d'échanges organisées (<i>objectif → 45</i>)/ Nombre d'installations réussies dans ce cadre • Nombre d'espaces multi-usages créés (<i>objectif → 2</i>) • Nombre de Maisons de développement inscrites dans une Charte de qualité (<i>objectif → 5</i>)/ Nombre d'agents formés (<i>objectif → 5</i>) • Nombre d'associations regroupées au sein de la plateforme (<i>objectif → 10</i>)/ Nombre de formations organisées auprès des associations de services à la personne • Etudes et enquêtes qualitatives menées autour de la demande sociale (<i>objectif → 14</i>)/ Nombre de réunions d'échanges organisées avec les EPCI (<i>objectif → 14</i>) • Qualité du service rendu : questionnaire de satisfaction des usagers • Nombre de transports souples créés (<i>objectif → 2</i>)/ Taux de remplissage • Nombre de projets artistiques réalisés (<i>objectif → 5</i>)/Nombre d'acteurs mobilisés autour du paysage • Outils mis en place pour améliorer la qualité paysagère (<i>objectif → 2</i>)
Plan de financement	Coût total : 1 416 000 € Contribution nationale : 612 360 € Contribution communautaire : 748 440 € Contribution privée : 55 200 €

Fiche action n° 2	Développer des filières économiques locales	
Rattachement à l'axe du RDR	Axe 1 et axe 3	
Référence au dispositif du PDRH	Mesure 111B, Mesure 121C, Mesure 124, Mesure 125C Mesure 312, Mesure 313, Mesure 321, Mesure 331, Mesure 341B	
Objectifs stratégiques et rapport à la stratégie de développement		
<p>Le développement de filières économiques locales (filières alimentaires courtes, touristiques et énergétiques) doit contribuer à la diversification de l'économie rurale et constitue une réponse aux défis énergétiques et à la pression foncière qui s'exerce sur les terres agricoles du territoire.</p> <p>Par leur dimension collective, ces démarches visent en outre à <i>renforcer le lien et l'échange ville-campagne/littoral-rural</i> favorisant une meilleure compréhension des enjeux respectifs.</p> <p>→ valoriser les produits locaux de qualité par le biais des circuits courts et de la vente directe → structurer la filière touristique en milieu rural et renforcer l'attractivité de l'espace rural → favoriser l'émergence de filières énergétiques locales → gérer les ressources humaines pour conforter les filières économiques locales</p> <p>Ces orientations ont été définies en cohérence avec :</p> <p>→ le Contrat de Pays 2006-2012 → les orientations de la Convention territoriale 2007-2013 du CPER/ <i>Créer un cadre favorable au développement économique local, notamment en accompagnant le développement de nouvelles filières s'appuyant sur les savoir-faire locaux et répondant à une forte demande économique</i> → le programme d'actions touristique animé par le Pays Touristique du Trégor-Goëlo et soutenu dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale « Valorisation du patrimoine rural » → les objectifs de la Charte de l'environnement et du développement durable (menée en partenariat avec le Pays de Guingamp)/<i>Objectif 2 : Réduire les consommations d'énergie, promouvoir les énergies renouvelables/Objectif 3 Axe 4 : Agir sur les comportements individuels et collectifs</i></p> <p>Elles font également échos à la dynamique amorcée en partenariat avec l'association APPETIT (Association pour la Promotion des Produits Equitables du Territoire dans l'Intérêt de Tous) et le GAB d'Armor, rassemblant élus, producteurs locaux, gestionnaires et cuisiniers de restaurants collectifs sur le thème « Bien manger en restauration collective, construire une dynamique locale en intégrant les produits locaux de qualité »</p>		
Objectifs opérationnels et opérations éligibles		Dispositifs du PDRH
<p><i>1/ Circuits courts et vente directe</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir le développement d'une production locale de qualité <ul style="list-style-type: none"> → Organisation et animation de temps d'échanges et de portes ouvertes pour parrainer et accompagner l'installation et la conversion en agriculture biologique → Expérimentation et recherche de références techniques en production légumière en démarche qualité ou en agriculture biologique pour diversifier la gamme de légumes répondant aux demandes locales et régionales → Elaboration de cahier des charges, expérimentation et promotion visant à développer et valoriser l'identité locale des produits agricoles de qualité (« Viande du Trégor », pomme de terre de Duke, ...) • Organiser et structurer les filières courtes de la production à la distribution sur le Pays du Trégor-Goëlo <ul style="list-style-type: none"> → Poursuite de la réflexion amorcée lors de l'élaboration de la candidature LEADER par la pérennisation du groupe de travail « Alimentation et circuit court » pour mettre en cohérence les actions à financer → Mise en relation et coordination entre collectivités territoriales et producteurs locaux pour renforcer l'intégration des produits locaux de qualité dans la restauration collective → Réalisation d'études de marché et identification des conditions d'achat, des contraintes techniques et juridiques pour connaître les conditions favorables à la structuration des filières → Définition et élaboration d'une Charte reliant l'ensemble de la filière (empreinte écologique des modes de production, de transformation et de distribution des produits) → Appui à l'organisation collective des agriculteurs en créant des relais locaux ou en s'appuyant sur des relais locaux existants pour la transformation et la distribution des produits de qualité • Soutenir la création de lieux de rencontre et de commercialisation entre producteurs et consommateurs <ul style="list-style-type: none"> → Accompagnement et soutien aux démarches collectives de type points de vente collectifs, marchés des producteurs, AMAP, épicerie collective (SCOP Panier Bio), ... 		<p>Mesure 111B, 124, 312, 341B</p>
<p><i>2/ Filière touristique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire émerger et soutenir la création d'activités en milieu rural s'appuyant sur les savoir-faire traditionnels locaux et les ressources du territoire 		<p>Mesure 313</p>

Fiche action n° 2	Développer des filières économiques locales	
	<ul style="list-style-type: none"> → Organisation de temps de rencontres, de débats et de mise en valeur des initiatives existantes pour favoriser l'échange → Organisation et animation de la concertation entre acteurs (collectivités, Pays touristique, structures de l'accompagnement et associations) pour développer des partenariats → Accompagnement des porteurs de projets → Soutien à la structuration de centres de ressources et de valorisation du patrimoine et des savoir-faire locaux en milieu rural, en lien avec le réseau des 7 pôles de découverte thématiques de Pays <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le développement de l'agritourisme et renforcer la fonction éducative de l'accueil à la ferme → Réalisation d'un diagnostic de l'agritourisme en Trégor Goëlo, via un SIG de Pays → Actions d'information et de sensibilisation auprès des agriculteurs → Accompagnement, formation et réunions d'échanges pour professionnaliser et développer une offre d'accueil de qualité innovante (accueil de personnes handicapées, adultes dépendants, personnes en difficulté sociale, ...) 	
<p>3/ <i>Filières énergétiques locales</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner l'émergence de filières énergétiques locales (valorisation énergétique des déchets et filière de méthanisation, ...) → Organisation de temps d'échanges, de débats et de mise en valeur des initiatives existantes → Mise en réseau et appui à l'émergence de groupes porteurs d'initiatives nouvelles → Elaboration d'un cahier des charges pour structurer la filière → Expérimentations : réalisation d'études de faisabilité et élaboration de prototypes 	Mesure 125C, 341B
<p>4/ <i>Gérer les ressources humaines pour conforter les filières économiques locales</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les initiatives favorisant l'insertion et l'amélioration des conditions de vie et de logements des saisonniers (saisonniers agricoles, touristiques et ostréicoles) → Réalisation d'études et préconisations visant à trouver des solutions pérennes à l'hébergement et à l'emploi des saisonniers (projet d'étude sur le logement des saisonniers porté par le Pays du Trégor-Goëlo en partenariat avec la MSA et l'ANAH, ...) → Appui à l'organisation du transport des saisonniers → Création d'un réseau d'emplois et d'employeurs saisonniers 	Mesure 321
Effets attendus sur le territoire		
<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à diversifier l'économie rurale et notamment les activités agricoles sur le territoire • Dynamiser les territoires rétro-littoraux et intérieurs et assurer un développement équilibré des territoires • Renforcer l'image de l'agriculture auprès de la population locale et touristique • Maintenir une agriculture de proximité pour renforcer l'échange ville-campagne • Faire du tourisme un outil de développement rural 		
Bénéficiaires visés	<ul style="list-style-type: none"> – Les collectivités territoriales et leurs groupements – Les associations – Les agriculteurs et leurs groupements – Les Chambres consulaires – Les groupements d'employeurs associatifs – Les Centres de recherche 	
Dépenses éligibles	<p>Investissements matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> – investissements liés à la création et au développement de micro-entreprises – investissements liés à la création de circuits de randonnées (conception, signalétique, ...) – investissements liés à la création d'événements culturels (scénographie, mise en lumière, ...) – investissements liés à la création de plateformes – investissements liés à l'expérimentation – investissements en lien avec la méthanisation – outils de sensibilisation, de communication et de promotion – outils informatiques <p>Investissements immatériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> – études, diagnostics, préconisations – temps d'animation, de conception d'outils et de concertation – conseils et accompagnement au montage de projets – organisation et structuration de l'offre – frais de fonctionnement liés aux actions 	
Intensité de l'aide	Limite de 55% de FEADER sur le cumul des aides publiques (sous réserve de modulation)	

Fiche action n° 2	Développer des filières économiques locales
	de certaines actions)
Critères d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Aide au démarrage</i> : Seules les opérations en démarrage seront subventionnées avec une aide limitée à une durée maximale de 3 ans • <i>Aide soumise à l'écoconditionnalité</i> : Les maîtres d'ouvrage sont incités à prendre en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable dans leurs projets • <i>Caractère innovant et pilote du projet</i> : Les actions seront réalisées à titre expérimental et leur financement sera assorti d'une obligation de diffusion et de transfert sur le territoire • <i>Caractère structurant du projet avec un rayonnement communautaire et approche collective de la démarche</i> : Les projets devront relever d'une approche collective et bénéficier d'une dimension intercommunale
Financement FEADER prévu	443 018 €
Indicateurs de réalisation	
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agriculteurs accompagnés dans un projet d'installation ou de conversion à l'agriculture biologique (<i>objectif Grenelle de l'environnement → 10% des professionnels agricoles/6% de la SAU en bio</i>)/Nombre d'installations ou de conversions réussies dans ce cadre • Nombre de réunions de concertation organisées avec les acteurs intervenant dans la structuration des filières (<i>objectif → 10</i>)/ Nombre de personnes mobilisées au sein des réunions (évaluation de la mobilisation au début et à la fin du programme) • Part de produits bio dans la restauration collective (<i>objectif Grenelle de l'environnement → 20%/ 1 repas bio par semaine</i>) • Nombre de lieux de commercialisation aidées (<i>objectif → 2</i>) • Nombre d'infrastructures touristiques/pôles touristiques aidées (<i>objectif → 7</i>)/Nombre de sentiers d'interprétation créés (<i>objectif → 5</i>) • Suivi-évaluation de la fréquentation touristique sur les pôles de découvertes et sentiers d'interprétation • Nombre d'actions de formation, réunions d'échanges autour de l'agritourisme et l'accueil à la ferme (<i>objectif → 25</i>)/Nombre de participants • Nombre d'agriculteurs ayant développés l'accueil à la ferme dans le cadre de ce programme (<i>objectif → 5% des professionnels agricoles</i>) • Nombre de filières énergétiques créés localement (<i>objectif → 1</i>)/Nombre de rencontres et de temps d'échanges organisés (<i>objectif → 5</i>) • Etudes et outils mis en place pour améliorer les conditions de vie et de logements des saisonniers (<i>objectif → 2</i>)
Plan de financement	Coût total : 981 859 € Contribution nationale : 362 469 € Contribution communautaire : 443 018 € Contribution privée : 176 372 €

Fiche action n° 3	Inciter aux comportements éco-responsables	
Rattachement à l'axe du RDR	Axe 1 et axe 3	
Référence au dispositif du PDRH	Mesure 111B, Mesure 331, Mesure 321, Mesure 341B	
Objectifs stratégiques et rapport à la stratégie de développement		
<p>Le développement de l'éducation et de la formation des acteurs locaux est l'indispensable action pour impulser des changements dans les comportements et les modes de vie.</p> <p>Dès lors, cette prise de conscience apparaît primordiale car elle conditionne la mise en oeuvre du plan de développement sur le territoire.</p> <p>→ construire un projet territorial d'éducation à l'environnement à l'échelle du Pays</p> <p>→ développer l'éducation et la formation des acteurs locaux, outils du changement, en cohérence avec la stratégie de territoire</p> <p>→ expérimenter et démontrer l'intérêt des énergies renouvelables et des économies d'énergies</p> <p>Ces orientations ont été définies en cohérence avec :</p> <p>→ le Contrat de Pays 2006-2012</p> <p>→ les orientations de la Convention territoriale 2007-2013 du CPER</p> <p>→ les objectifs de la Charte de l'environnement et du développement durable (menée en partenariat avec le Pays de Guingamp)/ <i>Objectif 1 : Développer une culture de l'environnement et du développement durable</i></p> <p>→ le programme d'actions touristique animé par le Pays Touristique du Trégor-Goëlo et soutenu dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale « Valorisation du Patrimoine Rural »</p> <p>→ les orientations de la candidature du Pays au dispositif en faveur du commerce et de l'artisanat (Post-ODESCA) 2008-2010/ <i>Enjeu 3 : Favoriser la prise en compte du développement durable</i></p>		
Objectifs opérationnels et opérations éligibles		Dispositifs du PDRH
<p><i>1/ Construire un projet territorial d'éducation à l'environnement à l'échelle du Pays</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les partenariats et favoriser la cohérence territoriale des projets en éducation à l'environnement → Réalisation un état des lieux des pratiques de l'éducation à l'environnement sur le territoire → Mise en réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement, les élus, collectivités territoriales, enseignants et professionnels du territoire → Appui à l'élaboration d'une démarche collective 		Mesure 341B
<p><i>2/Développer l'éducation et la formation des acteurs locaux, outils du changement, au travers des différents objectifs du plan de développement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Eduquer et sensibiliser aux circuits courts et à l'empreinte écologique des aliments → Animation, conception d'outils pédagogiques pour communiquer et sensibiliser les scolaires et le grand public → Formation des gestionnaires et cuisiniers des restaurants collectifs à l'équilibre alimentaire et à la gestion des coûts et organisation de cours collectifs de cuisine → Organisation et animation de réunion d'échanges et d'information à destination des élus, producteurs, gestionnaires de la restauration collective → Organisation et animation de journées promotionnelles et de temps forts autour des produits locaux de qualité (Mise en place de « petits déj bio à la ferme » dans le cadre de la semaine de la bio et du commerce équitable, ...) • Promouvoir et inciter au tourisme durable → Actions d'information, de sensibilisation et de formation-action en direction des acteurs touristiques → Accompagnement des professionnels du tourisme dans des démarches de qualité de type ecolabel et au tourisme social (animation) • Promouvoir les économies d'énergies au niveau des exploitations agricoles → Actions de sensibilisation (réalisation de bilans énergétiques des exploitations) → Formations collectives (conseil sur les économies d'énergie sur les différents postes, promotion des systèmes de cultures économes en énergie, développement des énergies renouvelables ...) • Promouvoir les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables auprès des collectivités locales → Animation d'une stratégie énergétique à l'échelle des EPCI ou du Pays → Actions de sensibilisation et de formations collectives auprès des élus et des usagers 		Mesure 111B, 313, 331, 341B

Fiche action n° 3		Inciter aux comportements éco-responsables
<p>3/ Expérimenter et démontrer l'intérêt des énergies renouvelables et des économies d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutenir le développement d'un pôle de promotion et de conseil sur l'éco-construction/domotique et les énergies renouvelables → Animation d'un espace « vitrine-centre de ressources » dédiée à l'éco-construction et aux énergies renouvelables Démontrer l'intérêt des énergies renouvelables et des économies d'énergie au quotidien en développant des exemples d'usages → Réalisation d'études de faisabilité → Expérimentations, mise en place de sites pilotes 		Mesure 121C, 331, 321
Effets attendus sur le territoire		
<ul style="list-style-type: none"> Ouvrer pour une culture du développement durable Faire évoluer les modes de vie et les gestes du quotidien 		
Bénéficiaires visés	<ul style="list-style-type: none"> Les collectivités territoriales et leurs groupements Les établissements scolaires Les associations Les agriculteurs et leurs groupements Les Chambres consulaires 	
Dépenses éligibles	<p>Investissements matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> investissements liés à la mise en place de sites pilotes, expérimentations en matière d'énergie renouvelable outils de sensibilisation, de communication et de promotion équipements informatiques <p>Investissements immatériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> études, diagnostics temps d'animation, de conception d'outils et de formations conseils et accompagnement des porteurs de projets frais de fonctionnement liés aux actions 	
Intensité de l'aide	Limite de 55% de FEADER sur le cumul des aides publiques (sous réserve de modulation de certaines actions)	
Financement FEADER prévu	206 250 €	
Critères d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> <i>Aide au démarrage</i> : Seules les opérations en démarrage seront subventionnées avec une aide limitée à une durée maximale de 3 ans <i>Aide soumise à l'écoconditionnalité</i> : Les maîtres d'ouvrage sont incités à prendre en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable dans leurs projets <i>Caractère innovant et pilote du projet</i> : Les actions seront réalisées à titre expérimental et leur financement sera assorti d'une obligation de diffusion et de transfert sur le territoire <i>Caractère structurant du projet avec un rayonnement communautaire et approche collective de la démarche</i> : Les projets devront relever d'une approche collective et bénéficier d'une dimension intercommunale 	
Indicateurs de réalisation		
<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'associations mobilisées dans le cadre du projet territorial d'éducation à l'environnement (<i>objectif</i> → 25)/Nombre de réunions d'échanges et de concertation (<i>objectif</i> → 8) Nombre de formations organisées auprès des gestionnaires et cuisiniers de la restauration collective (<i>objectif</i> → 9)/Nombre de participants Part de produits bio dans la restauration collective (<i>objectif Grenelle de l'environnement</i> → 20%/ 1 repas bio par semaine) Nombre de journées promotionnelles et de temps forts autour des produits locaux de qualité (<i>objectif</i> → 5) Nombre de professionnels du tourisme intégrés dans une démarche de qualité (<i>objectif</i> → 10% des professionnels du tourisme) Nombre d'actions de sensibilisation et de formations collectives auprès des agriculteurs (<i>objectif</i> → 15)/Nombre d'agriculteurs mobilisés autour des économies d'énergies (<i>objectif</i> → 10% des professionnels agricoles) Nombre d'EPCI mobilisées dans le cadre d'une stratégie énergétique locale (<i>objectif</i> → 7)/Réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (<i>objectif Grenelle de l'environnement</i> → - 20%) Nombre de centre de ressources créés pour promouvoir les économies d'énergies et les énergies renouvelables (<i>objectif</i> → 1) Nombre d'opérations exemplaires développées et de sites pilotes mis en place (<i>objectif</i> → 5) 		

Fiche action n ° 3	<i>Inciter aux comportements éco-responsables</i>
Plan de financement	Coût total : 460 000 € Contribution nationale : 168 750 € Contribution communautaire : 206 250 € Contribution privée : 85 000 €

Fiche action n° 4	Coopération interterritoriale et transnationale
Rattachement à l'axe du RDR	Axe 4
Référence au dispositif du PDRH	Mesure 421
Objectifs stratégiques	
<p>Le GAL du Pays du Trégor-Goëlo affirme son intention de coopérer :</p> <ul style="list-style-type: none"> → enrichir son projet, renforcer et prolonger les dynamiques locales par des échanges avec d'autres territoires ayant des problématiques et des objectifs communs → développer un savoir-faire, une méthode de coopération pour prolonger la coopération au travers du programme INTERREG → mener à bien un projet de coopération transnationale → développer des partenariats avec d'autres structures locales impliquées dans des projets de coopération <p>Dans cette optique, le territoire a pris contact avec la Mission Europe du Conseil Général des Côtes d'Armor. Un projet de coopération pourrait être envisagé avec le Devon et le Cornwall, précurseurs sur les questions énergétiques et les circuits courts.</p> <p>Cette volonté s'appuie sur des acquis :</p> <ul style="list-style-type: none"> → l'expérience de coopération acquise au travers du programme LEADER + dans le cadre duquel plusieurs projets de coopération ont été initiés et 3 sont actuellement mis en oeuvre → la mobilisation du Conseil de développement et les perspectives de coopération identifiées dans le cadre du programme de Coopération transfrontalière INTERREG IV A Manche 2007-2013 → la coopération avec le Pays de Guingamp menée depuis 4 dans le cadre de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'une Charte de l'environnement et du développement durable, partenariat renforcé par la création du SAGE « Argoat Trégor-Goëlo » 	
Projet de coopération n° 1	
<p>Rapport à la stratégie de développement Fiche action n° 2 « Développer des filières économiques locales » → favoriser l'émergence de filières énergétiques locales</p> <p>Objectifs : « Pour un développement de la filière bois énergie issu de l'entretien durable des boisements agricoles locaux : des outils d'aide à la décision pour les collectivités, particuliers, entreprises, ... »</p> <p>Depuis un peu plus d'un an, un groupe de travail s'est constitué sur la thématique de la filière bois énergie. Ce groupe de travail comporte des techniciens de différents horizons (Civam, communauté de communes, associations, société coopérative, etc.) appartenant également à des territoires d'origines géographiques diverses (22, 29, 44, 19...). Lors de nos différentes rencontres, le besoin de mutualiser nos expériences locales s'est rapidement fait sentir. Au delà de ce besoin, une orientation commune pour le développement de la filière bois est ressortie. Elle sera donc au cœur de notre « projet de coopération » et basée sur des attentes communes vis-à-vis de la filière bois énergie d'origine agricole. En quelques mots, notre travail de mutualisation et de recherche devra permettre de constituer un (des) outil(s) d'aide à la décision permettant de développer cette filière, de redonner un aspect « moins contraignant » au bocage, de préserver l'existant, de replanter du linéaire et in fine de valoriser l'ensemble durablement sur des territoires identifiés et porteur de projet énergie-bois.</p> <p>L'objectif final de ce travail consistera donc en l'élaboration d'un ou plusieurs documents qui permettront de donner des moyens concrets (arguments écologiques, sociaux, économiques, techniques, etc.) aux usagers potentiels de chaufferies bois de choisir la plaquette bocagère issue de l'entretien durable du bocage agricole comme biocombustible et moyen de chauffage.</p> <p>Action commune : Ce projet se détaille en 2 grandes actions distinctes mais complémentaires (période 2008/2009) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédiger un argumentaire : « les multiples intérêts du Bois Energie issu de l'entretien durable des boisements agricoles locaux » (évaluation des impacts de la haie à l'échelle d'un territoire, recherche bibliographique). • Rédiger un cahier des charges, argumenté et détaillé, qui prenne en compte : <ul style="list-style-type: none"> → La qualité du Bois → La qualité de la démarche (origine, gestion durable des haies, sécurité des chantiers, des approvisionnements, emplois directs et indirects en milieu rural, diversification agricole.....) pour un entretien qui permet la pérennisation 	

de l'ensemble des rôles de la haie (paysage, productivité, coupe vent...).

► 1 an sur la réalisation des documents et de leur support de diffusion puis orientation possible sur l'accompagnement de projets sur la période 2009/2010 (territoires test)

Maîtrise d'ouvrage :

Association Trégor Bois Energie, animée par l'AFIP Bretagne

Partenaires envisagés :

Pays de Dinan (SCIC ENR), Pays Centre Bretagne (Communauté de communes du Mené), Pays de Tulle/Pays d'Egletons (FRCIVAM Limousin), ...

Autres partenaires potentiels :

Le monde agricole, FDCIVAM 44, les associations environnementales, les professionnels du bois énergie, les collectivités locales intéressés par la démarche et ayant un projet de chaufferie bois, ...

Dépenses envisagées :

- Edition et diffusion de support de communication (tract, papier, documents de synthèses, argumentaire, cahier des charges, ...)
- Animation et travail de recherche bibliographique (temps agent/ingénierie, réunion de travail, mise en commun, déplacements)
- Achat de petit matériel

Coût prévisionnel de l'opération : 20 000 €

Projet de coopération n° 2

Rapport à la stratégie de développement :

Fiche action n° 2 « Développer des filières économiques locales »

→ gérer les ressources humaines pour conforter les filières alimentaires et touristiques

Objectifs :

L'objectif de ce projet est, à partir des projets actuellement menés sur chaque territoire, de développer des réponses mutualisées et partenariales adaptables sur tous les territoires sur les thématiques de l'emploi (multi-activité) et du logement des saisonniers

- Mise en commun des bonnes pratiques et des expériences menées sur les différents territoires
- Préparation d'un cahier des charges préalable à la constitution d'un groupe de travail national, voire transnational regroupant les territoires fortement saisonniers (réseau d'emplois et d'employeurs saisonniers sur différents lieux, différents types de saisons complémentaires, services pour les saisonniers, groupement d'employeurs, ...)

Maîtrise d'ouvrage :

Pays du Trégor-Goëlo (en lien avec le projet d'étude sur les logements saisonniers)

Partenaires envisagés :

Pays de Marennes Oléron, Bassin d'Arcachon et Val d'Eyre, ...

Dépenses envisagées :

- Visite sur place
- Organisation de rencontres et réunions entre partenaires
- Production de documents de communication

Coût prévisionnel de l'opération : 30 000 €

Projet de coopération n° 3

Rapport à la stratégie de développement :

Fiche action n° 2 « Développer des filières économiques locales »

→ valoriser les produits locaux de qualité par le biais des circuits courts et de la vente directe

Objectifs :

L'objectif de ce projet est de travailler sur le maintien et renfort de l'agriculture à travers la valorisation et la promotion des produits locaux de qualité et le développement des circuits courts :

- Mise en commun des bonnes pratiques et des expériences menées sur les différents territoires
- Réflexion et échanges sur la mise en place de circuits courts de consommation
- Communication

Un ciblage du projet pourrait être envisagé autour de l'intégration des produits locaux de qualité en restauration collective. Un partenariat est également envisagé avec le Devon et le Pays de Galles autour de l'empreinte écologique

et filières courtes de qualité (pour poursuivre la réflexion menée dans le cadre du programme européen RAFAEL, Renaissance of Atlantic Food Authenticity and Economic Links, qui a pris fin en décembre 2007.

Maîtrise d'ouvrage :

GAB d'Armor

Partenaires envisagés :

Pays de Marennes Oléron, Pays d'Auray, Dévon et Pays de Galles

Dépenses envisagées :

- Visite sur place
- Organisation de rencontres et réunions entre partenaires
- Production de documents de communication
- Investissement de traduction (si des partenaires européens venaient à nous rejoindre)

Coût prévisionnel de l'opération : 20 000 €

Projet de coopération n° 4

Rapport à la stratégie de développement

Fiche action n° 2 « Développer des filières économiques locales »

→ structurer la filière touristique en milieu rural et renforcer l'attractivité de l'espace rural

Objectifs :

« L'épopée du tissage : de la culture du lin aux nouvelles formes de production textile »

Dans le cadre du programme LEADER +, le Pays du Trégor-Goëlo a engagé une réflexion avec quatre autres territoires (Bretagne et Lettonie) sur la thématique du lin et du tissage. A travers ce projet, il s'agit de valoriser le patrimoine commun de la Toile et du lin sous des aspects touristiques, économiques et pédagogiques.

Les objectifs liés à ce projet sont :

- Favoriser l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire
- Mutualiser les échanges d'expériences
- Valoriser le patrimoine commun et contribuer à une meilleure connaissance du territoire
- Utilisation des TIC
- Développer une nouvelle filière

Action commune :

Une action commune, comprenant la réalisation d'un film et d'une exposition itinérante, a été définie par l'ensemble des partenaires.

- Animation, coordination
- Dépenses liées aux outils de promotion et de communication
- Investissements liés à un projet d'animation
- Frais de déplacements, repas, hébergements
- Frais de traduction
- Frais de structure

Effets attendus :

- Renforcer l'attractivité du territoire
- Favoriser la promotion du tourisme et de l'économie locale

Maîtrise d'ouvrage sur le territoire :

Communauté de communes du Pays Rochois

Partenaires envisagés :

Pays du Centre Bretagne, Pays de Saint Briec Sud, Pays Redon et Vilaine, Municipalité de Skrunda (Lettonie)

Indicateurs de réalisation :

Nombre d'opérations de communication réalisées/Type de public sensibilisé
Fréquentation touristique/Impact sur l'économie locale

Coût prévisionnel de l'opération : 30 000 €

Effets attendus sur le territoire

- Prolonger et renforcer la stratégie de développement territoriale
- Renforcer la cohésion, l'identité et l'image du territoire
- Aller à la rencontre de l'autre, découvrir des manières de penser et d'agir autrement

Fiche action n° 4	Coopération interterritoriale et transnationale
	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'ouverture et la conscience européenne du territoire
Intensité de l'aide	Limite de 55% de FEADER sur le cumul des aides publiques (sous réserve de modulation de certaines actions)
Financement FEADER prévu	50 600 €
Indicateurs de réalisation	
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets de coopération mis en oeuvre (<i>objectif → 4</i>) • Nombre de projets de coopération transnationale mis en oeuvre (<i>objectif → 2</i>)
Plan de financement	Coût total : 100 000 € Contribution nationale : 41 400 € Contribution communautaire : 50 600 € Contribution privée : 8 000 €

Fiche action n° 5	Animation et gestion du programme
Rattachement à l'axe du RDR	Axe 4
Référence au dispositif du PDRH	Mesure 431
Objectifs et rapport à la stratégie de développement	
<p>C'est le GIP du Pays du Trégor-Goëlo en tant que Groupe d'Action Locale qui, après avoir assuré l'élaboration du programme, mettra en oeuvre la stratégie du territoire au travers d'une mission d'animation, de gestion technique, de suivi et d'évaluation de ce programme LEADER 2007-2013.</p> <p>L'équipe opérationnelle sera composée de 2 ETP en charge des missions suivantes :</p> <p><i>1/ L'animation</i></p> <p>La dynamique territoriale du Pays s'appuie depuis plusieurs années sur la mobilisation d'un réseau d'acteurs locaux. Ce réseau sera donc largement associé à la mise en oeuvre du programme et contribuera à la réussite de ce projet de territoire.</p> <p>L'animation est fondamentale puisqu'elle permet de travailler en étroite relation avec les animateurs locaux mais aussi et surtout d'informer les bénéficiaires sur les possibilités de financement offertes par ce programme européen et de les accompagner dans le processus d'instruction.</p> <p>Compte tenu de l'articulation du plan de développement avec les programmes portés par le Pays, l'animation pourra également être assurée, en fonction des thématiques abordées, par certains membres de l'équipe technique du Pays.</p> <p><i>2/ La gestion</i></p> <p>La gestion du programme LEADER 2007-2013 doit être rigoureuse et efficace afin de travailler en confiance avec les porteurs de projets et les responsables. Chaque dossier doit être géré, suivi et contrôlé sur le plan administratif et comptable.</p> <p>La mise en oeuvre du programme nécessite une organisation des procédures transparentes pour tous les partenaires et rapidement applicables pour les utilisateurs.</p>	
Opérations éligibles	
<p><i>1/ L'animation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser le plan de développement de la candidature du Groupe d'Action Local LEADER • Apporter une assistance technique auprès des porteurs de projets pour la définition, la mise en oeuvre des actions, la constitution du dossier de demande de subventions et dans la recherche de financements • Assurer un suivi et un contrôle des réalisations • Organiser et animer les Comités de programmation du GAL du Pays du Trégor-Goëlo • Mettre en place des actions d'information et de promotion du programme LEADER 2007-2013 à destination des élus locaux et des publics susceptibles de bénéficier des dispositifs mis en place • Participer au réseau rural au niveau régional, national et européen (participation aux réunions de réseau, manifestations régionales ou interrégionales, aux formations au niveau régional et national, réunions des gestionnaires, capitalisation et participation à des projets de réseau de type création d'un référentiel régional d'évaluation, alimentation d'un espace de partage de documents de type Extranet, ...) <p><i>2/ La gestion</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer et remettre tous les documents administratifs aux porteurs de projet pour le suivi des dossiers • Instruction du dossier, analyse de la pertinence du dossier par rapport la stratégie de développement • Assurer et gérer le secrétariat administratif du GAL et du Comité de programmation • Coordination avec les services des co-financeurs • Coordination avec les services référents pour l'instruction des dossiers avec l'autorité de gestion • Préparer et suivre les conventions attributives de subvention • Accompagner le porteur de projet pour la constitution du dossier de demande de paiement • Assurer les relations administratives avec le service coordinateur/service d'appui de proximité et organisme payeur • Renseigner le logiciel OSIRIS • Réaliser la gestion et le suivi des contrôles CNASEA, CICC, ... 	
Bénéficiaires visés	Le GAL du Pays du Trégor-Goëlo
Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> - Frais de personnel (salaires + charges sociales) - Frais de déplacements et de mission - Equipements informatiques et fournitures - Outils de suivi et de contrôle - Formations (logiciel OSIRIS, ...) - Actions d'information des bénéficiaires et des partenaires - Actions de communication liées au programme, aux résultats, aux aides - Organisation de manifestations

Fiche action n° 5	Animation et gestion du programme
Intensité de l'aide	55% de FEADER
Financement FEADER prévu	Animation-gestion du programme : 275 000 € Participation au réseau : 9 900 € (en temps effectif de travail et hors frais de déplacement)
Indicateurs de réalisation	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes embauchées (<i>objectif</i> → 2 ETP) - Nombre d'opérations mis en oeuvre (<i>objectif</i> → 90) - Pourcentage d'opérations réalisées (<i>objectif</i> → 95%) - Nombre de dossiers gérés (<i>objectif</i> → 95) - Nombre de dossiers finalisés (<i>objectif</i> → 95) - Supports de communication utilisés (manifestation publique, communication dans la presse, radio et télévision locale, site Internet, Lettre d'information, ...) 	
Plan de financement	<u>Animation-gestion du programme</u> Coût total : 500 000 € Contribution nationale : 225 000 € Contribution communautaire : 275 000 € <u>Participation au réseau</u> (en temps effectif de travail et hors frais de déplacement) Coût total : 18 000 € Contribution nationale : 8 100 € Contribution communautaire : 9 900 €

Fiche action n° 6	Suivi et évaluation du programme
Rattachement à l'axe du RDR	Axe 4
Référence au dispositif du PDRH	Mesure 431
Objectifs et rapport à la stratégie de développement	
<p>L'évaluation permettra d'apprécier l'efficacité du programme et de comparer l'impact des opérations menées par rapport aux objectifs fixés et aux moyens mis en oeuvre.</p> <p>Le Gal du Pays du Trégor-Goëlo souhaite mettre en place, dès le lancement du programme, un dispositif ambitieux de suivi et d'évaluation du plan de développement en s'appuyant sur une approche participative pilotée par le GAL.</p> <p>Deux phases d'évaluation sont envisagées, à mi parcours et à la fin du programme, et seront confiées à un cabinet conseil externe pour garantir l'impartialité des informations obtenues avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une phase préalable de sensibilisation et de formation à la démarche de l'évaluation à l'intention des membres du GAL et permettant l'appropriation d'une culture de l'évaluation • une première phase d'évaluation à mi-parcours qui permettra un réajustement du programme et un nouvel examen des critères de réalisations définis dans le dossier de candidature • et enfin, une évaluation ex-post pour analyser l'incidence du programme sur le territoire <p>En parallèle, une évaluation interne en continu sera conduite par la Commission Aménagement du Territoire et Prospective du Pays du Trégor-Goëlo à partir des critères de réalisation définis dans le dossier de candidature et permettra de rendre compte au Comité de programmation et aux financeurs de l'état d'avancement du programme.</p> <p>Le GAL veillera à la valorisation des résultats de l'évaluation auprès des bénéficiaires et partenaires locaux, régionaux, nationaux et européens. Ces informations seront un support pour négocier, communiquer, mobiliser et engager un débat sur la mise en oeuvre du programme.</p> <p>Cette démarche d'évaluation pourra être menée en partenariat avec les instances du Pays et le Conseil de développement afin d'échanger et de diffuser une méthode d'évaluation à l'ensemble des programmes portés par le Pays.</p>	
Opérations éligibles	
<ul style="list-style-type: none"> • Précision et hiérarchisation des indicateurs des fiches actions • Evaluation externe à mi-parcours et en fin de programme • Sensibilisation et formation de l'équipe technique et des membres du GAL • Constitution d'outils d'évaluation et de contrôle de la mise en oeuvre du plan de développement (enquête qualitatives et quantitatives, tableaux de bord, ...) • Réalisation de rapports annuels d'exécution • Valorisation et communication des résultats de l'évaluation auprès des bénéficiaires, partenaires locaux, régionaux, nationaux et européens 	
Bénéficiaires visés	Le GAL du Pays du Trégor-Goëlo
Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> – Etudes et évaluations réalisées par un cabinet extérieur – Opérations et outils de communication – Outils de suivi et de contrôle – Sensibilisation et formation de l'équipe opérationnelle et des membres du GAL
Intensité de l'aide	55% de FEADER
Financement FEADER prévu	13 750 €
Indicateurs de réalisation	
<ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'évaluation externe (<i>objectif → 2</i>) – Formation à l'évaluation (<i>objectif → 1</i>) – Actions de communication des résultats de l'évaluation (<i>objectif → 2</i>) 	
Plan de financement	<p>Coût total : 25 000 €</p> <p>Contribution nationale : 11 250 €</p> <p>Contribution communautaire : 13 750 €</p>

II. MAQUETTE FINANCIÈRE

L'élaboration de la maquette financière a fait l'objet de rencontres spécifiques avec les partenaires financiers (Conseil Général et Conseil Régional). Ainsi, chaque contrepartie financière a été dûment évaluée en s'appuyant sur :

- **Collectivités locales**

→ les fiches-projets retournées par les collectivités locales dans le cadre de l'appel à projet local (financements qui correspondent à de l'autofinancement public)

- **Conseil Général**

→ les politiques sectorielles du Conseil Général des Côtes d'Armor et, pour les projets n'entrant pas dans ce champ, la dotation forfaitaire du département représentant 15% du montant des crédits européens

- **Conseil Régional**

→ les politiques sectorielles du Conseil Régional et les thématiques retenues à l'enveloppe 3 du Contrat de Pays

- **Etat**

→ l'engagement de l'Etat dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale et du projet de Convention territoriale 2007-2013 du CPER

L'enveloppe financière sollicitée au titre du programme LEADER 2007-2013 est d'ores et déjà programmée :

- la Convention territoriale a été négociée en complémentarité avec les axes de travail identifiés lors de l'élaboration de la candidature au programme LEADER
- l'enveloppe 3 du Contrat de Pays a été partiellement consommée pour permettre de co-financer les projets subventionnés au titre du futur programme LEADER

▪ *Maquette financière par fiches actions et objectifs stratégiques*

Fiches actions	Contribution publique française								FEADER	FEADER %	Dépenses publiques totales	DPN %	Dépense privée	Privé %	Total	Total %	% FEADER/ DPN
	Collectivités locales / Autofinancement public	Collectivités locales %	Conseil Général	Conseil Général %	Conseil Régional	Conseil Régional %	Etat	Etat %									
Fiche action n°1																	
1/ Gestion concertée du foncier	86 000	20,0	60 000	14,0	25 000	5,8	22 500	5,2	236 500	55,0	430 000	100,0	0	0,0	430 000	100,0	55
2/ Maintien espaces agricoles	22 000	8,6	46 100	18,0	29 100	11,4	2 160	0,8	121 440	47,4	220 800	86,3	35 200	13,8	256 000	100,0	55
3/ Services et mobilité	112 000	19,3	10 000	1,7	89 500	15,4	45 000	7,8	313 500	54,1	570 000	98,3	10 000	1,7	580 000	100,0	55
4/ Paysage	20 000	13,3	25 000	16,7	18 000	12,0	0	0,0	77 000	51,3	140 000	93,3	10 000	6,7	150 000	100,0	55
Total Fiche action n1	240 000	16,9	141 100	10,0	161 600	11,4	69 660	4,9	748 440	52,9	1 360 800	96,1	55 200	3,9	1 416 000	100,0	55
Fiche action n°2																	
1/ Circuits courts et vente directe	0	0,0	74 186	16,8	67 796	15,3	17 087	3,9	194 418	44,0	353 487	80,0	88 372	20,0	441 859	100,0	55
2/ Filière touristique	0	0,0	50 000	15,6	40 200	12,6	25 000	7,8	140 800	44,0	256 000	80,0	64 000	20,0	320 000	100,0	55
3/ Filière énergétique	0	0,0	24 000	20,0	19 200	16,0	0	0,0	52 800	44,0	96 000	80,0	24 000	20,0	120 000	100,0	55
4/ Ressources humaines	20 000	20,0	0	0,0	10 000	10,0	15 000	15,0	55 000	55,0	100 000	100,0	0	0,0	100 000	100,0	55
Total Fiche action n2	20 000	2,0	148 186	15,1	137 196	14,0	57 087	5,8	443 018	45,1	805 487	82,0	176 372	18,0	981 859	100,0	55
Fiche action n°3																	
1/ Proje éducation à l'environnement	8 000	20,0	6 000	15,0	4 000	10,0	0	0,0	22 000	55,0	40 000	100,0	0	0,0	40 000	100,0	55
2/ Education et formation	10 000	6,7	23 000	15,3	15 750	10,5	7 500	5,0	68 750	45,8	125 000	83,3	25 000	16,7	150 000	100,0	55
2/ Expérimentation et démonstration	34 000	12,6	37 500	13,9	5 000	1,9	18 000	6,7	115 500	42,8	210 000	77,8	60 000	22,2	270 000	100,0	55
Total Fiche action n3	52 000	11,3	66 500	14,5	24 750	5,4	25 500	5,5	206 250	44,8	375 000	81,5	85 000	18,5	460 000	100,0	55
Fiche action n°4																	
Animation -gestion du programme	105 000	20,0	78 750	15,0	52 500	10,0	0	0,0	288 750	55,0	525 000	100,0	0	0,0	525 000	100,0	55
Participation au réseau	3 600	20,0	2 700	15,0	1 800	10,0	0	0,0	9 900	55,0	18 000	100,0	0	0,0	18 000	100,0	55
Totaux (hors coopération)	420 600	12,4	437 236	12,9	377 846	11,1	152 247	4,5	1 696 358	49,9	3 084 287	90,7	316 572	9,3	3 400 859	100,0	55
Fiche action n°5																	
Coopération	12 000	12,0	15 500	15,5	13 900	13,9	0	0,0	50 600	50,6	92 000	92,0	8 000	8,0	100 000	100,0	55
Totaux	432 600	12,4	452 736	12,9	391 746	11,2	152 247	4,3	1 746 958	49,9	3 176 287	90,7	324 572	9,3	3 500 859	100,0	55

• Maquette financière par dispositifs du PDRH

Axe	Dispositifs PDRH	Contribution publiques françaises								FEADER	FEADER %	Dépenses publiques totales	DPN %	Dépense privée	Privé %	Total	Total %	% FEADER/ DPN
		Collectivités locales	Collectivités locales %	Conseil Général	Conseil Général %	Conseil Régional	Conseil Régional %	Etat	Etat %									
Axe 1	111B	0	0,0	19 900	18,1	14 750	13,4	0	0,0	42 350	38,5	77 000	70,0	33 000	30,0	110 000	100,0	55
	121C	0	0,0	18 000	16,4	0	0,0	0	0,0	22 000	20,0	40 000	36,4	60 000	54,5	100 000	100,0	55
	124	0	0,0	53 180	18,9	43 180	15,3	5 088	1,8	123 992	44,0	225 440	80,0	56 360	20,0	281 800	100,0	55
	125C	0	0,0	27 200	20,0	19 600	14,4	2 160	1,6	59 840	44,0	108 800	80,0	27 200	20,0	136 000	100,0	55
S total axe 1		0	0,0	118 280	18,8	77 530	12,3	7 248	1,2	248 182	39,5	451 240	71,9	176 560	28,1	627 800	100,0	55
Axe 3	312	0	0,0	10 000	20,0	8 000	16,0	0	0,0	22 000	44,0	40 000	80,0	10 000	20,0	50 000	100,0	55
	313	0	0,0	54 800	15,7	46 200	13,2	25 000	7,1	154 000	44,0	280 000	80,0	70 000	20,0	350 000	100,0	55
	321	142 000	19,5	17 500	2,4	104 500	14,3	60 000	8,2	396 000	54,2	720 000	98,6	10 000	1,4	730 000	100,0	55
	323D	30 000	15,0	35 000	17,5	20 500	10,3	0	0,0	104 500	52,3	190 000	95,0	10 000	5,0	200 000	100,0	55
	323E	0	0,0	10 000	20,0	8 000	16,0	0	0,0	22 000	44,0	40 000	80,0	10 000	20,0	50 000	100,0	55
	331	24 000	17,1	15 200	10,9	4 000	2,9	18 000	12,9	74 800	53,4	136 000	97,1	4 000	2,9	140 000	100,0	55
	341B	116 000	16,3	95 006	13,4	54 816	7,7	41 999	5,9	376 226	53,0	684 047	96,3	26 012	3,7	710 059	100,0	55
S total axe 3		312 000	14,0	237 506	10,7	246 016	11,0	144 999	6,5	1 149 526	51,5	2 090 047	93,7	140 012	6,3	2 230 059	100,0	55
Axe 4	Animation gestion suivi évaluation 431	105 000	20,0	78 750	15,0	52 500	10,0	0	0,0	288 750	55,0	525 000	100,0	0	0,0	525 000	100,0	55
	Participation réseau 431	3 600	20,0	2 700	15,0	1 800	10,0	0	0,0	9 900	55,0	18 000	100,0	0	0,0	18 000	100,0	55
	Coopération 421	12 000	2,3	15 500	3,0	13 900	2,6	0	0,0	50 600	9,6	92 000	17,5	8 000	1,5	100 000	100,0	55
S total axe 4		120 600	18,8	96 950	15,1	68 200	10,6	0	0,0	349 250	54,3	635 000	98,8	8 000	1,2	643 000	100,0	55
Total		432 600	12,4	452 736	12,9	391 746	11,2	152 247	4,3	1 746 958	49,9	3 176 287	90,7	324 572	9,3	3 500 859	100,0	55



Conclusion

Chapitre 4

*Il est aussi noble de tendre à l'équilibre qu'à la perfection ;
car c'est une perfection que de garder l'équilibre.*

Jean Grenier

Une candidature équilibrée en partant des déséquilibres du territoire du Pays du Trégor-Goëlo. Ce titre a fait question, n' était-il pas trop « négatif », instable, insuffisamment accrocheur, mais, dans le même temps, il a emporté l'adhésion car résumant bien les enjeux de notre Pays, riche de ses contradictions, de ses facettes multiples, un pays qui a du souffle.

Comme l'écrivait le discret Julien Gracq, mort récemment : « *Le rassurant de l'équilibre, c'est que rien ne bouge. Le vrai de l'équilibre, c'est qu'il suffit d'un souffle pour tout faire bouger.* »

Le programme LEADER peut indéniablement apporter du souffle à un territoire de projet. Par sa gouvernance qui demeure originale, par l'incitation permanente à l'innovation et l'expérimentation, par la nécessaire réflexion territorialisée sur l'intégration du développement rural, n'opposant pas vainement les uns et les autres. Il permettra aussi dans cette période d'essayer de conduire un véritable projet de développement durable territorialisé, qui ne serait pas réduit à sa seule dimension environnementale.

Là où d'aucuns font le pari d'un affrontement entre tenants de la sphère agricole et militants du développement rural intégré, cette longue démarche de candidature a tout au contraire démontrée que les uns et les autres voyaient un réel intérêt à avancer ensemble, dans le cadre du Pays. Là où Raymond Lacombe, dirigeant historique de la FNSEA prophétisait, dans les années 1980, « Pas de Pays sans Paysans », nous sommes presque convaincus aujourd'hui qu'il n'y aura probablement « Pas de Paysans sans Pays ».

Depuis le mois de juin 2007, la prise de conscience de tous les acteurs du territoire sur la nécessité de ne pas simplement « laisser faire » est manifeste. Un littoral menacé, une hausse du foncier préjudiciable à terme, un territoire qui s'urbanise sans réelle prospective, des outils nombreux (trop ?) mais peu coordonnés qui renforcent le traitement vertical des problématiques. Du SCOT à l'Agenda 21, des nombreuses politiques sectorielles des collectivités locales aux appels à projets qui deviennent la règle, l'ambition de la candidature du Pays du Trégor-Goëlo est de se servir de LEADER pour expérimenter l'horizontalité, la transversalité, la mise en commun. Cela passe par la mobilisation du plus grand nombre d'acteurs, dans la diversité de leurs points de vue pour avoir une stratégie partagée et pour oser !

L'exercice semble aujourd'hui plus complexe à travers les apparentes contraintes du FEADER, mais l'expérience accumulée et la richesse des sujets à traiter en complémentarité nous conduisent à proposer notre candidature avec quelques raisons et beaucoup de passion...

Que nos (des)équilibres soient féconds !